Pendules de Précision de la Collection Marcel Mennesson

PARIS 9 NOVEMBRE 2010

Sotheby's EST.1744

CHAYETTE & CHEVAL

COMMISSAIRES-PRISEURS ASSOCIÉS

COUVERTURE LOT 122
DOS DE COUVERTURE LOT 122
CETTE PAGE LOT 121

POLE ARCTIQUE
FEVRIER
MARS

LUNDI
☾
Réparé par l'auteur en 1825
51 ans après l'exécution.
30 20 10 0 10
Chr d'été Tempéré Glacé

Important Mobilier, Sculptures et Objets d'Art

Pendules de Précision de la Collection Marcel Mennesson (lots 120 à 124) et divers amateurs (lots 125 à 127)

VENTE À PARIS MARDI 9 NOVEMBRE 2010 | 14 H 30

Vente dirigée par Alain Renner et Philipp Württemberg,
Agrément du Conseil des Ventes Volontaires de Meubles aux Enchères Publiques n° 2001-002 du 25 octobre 2001

Vente en association avec la SVV Chayette et Cheval

CHAYETTE & CHEVAL
COMMISSAIRES-PRISEURS ASSOCIÉS

EXPOSITION

Jeudi 4 novembre | 10 h - 18 h
Vendredi 5 novembre | 10 h - 18 h
Samedi 6 novembre | 10 h - 18 h
Lundi 8 novembre | 10 h - 18 h

BIDnow
LIVE ONLINE BIDDING

sothebys.com/bidnow

76, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS
+33 1 53 05 53 05 SOTHEBYS.COM

DÉPARTEMENTS INTERNATIONAUX

La liste complète de nos bureaux et salles de ventes à travers le monde est disponible sur sothebys.com, vous y trouverez également toutes les informations détaillées concernant les services de Sotheby's.

NEW YORK
Alistair Clarke
Directeur International du Département Mobilier Européen et Anglais
+1 212 894 1195

MOBILIER EUROPÉEN ET TAPISSERIES
Londres
Maxine Fox
Senior Spécialiste
+44 (0)20 7293 5349
Tapisseries
Stephanie Douglas
+44 (0)20 7293 5469
Archives
Anne Rossi-Lefevre
+44 (0)20 7293 6190

New York
Jan Willlem van Haaren
Directeur du Département
Csongor Kis
Tapisseries
Margaret H. Schwartz
Alexander Grogan
+1 212 606 7213

Paris
Brice Foisil
Directeur du Département
Pierre-François Dayot
+33 1 53 05 52 78
Patrick Leperlier
Spécialiste International en Mobilier français
Amsterdam
Max Hemelraad
+31 20 550 2279

LONDRES
Mario Tavella
Chairman
Mobilier Européen
+44 (0)20 7293 5052

Milan
Francesco Morroni
+39 02 2950 0203

Francfort
Dr Philipp Herzog von Württemberg
+49 69 97 40 55 77

MOBILIER DU XIXE SIÈCLE
New York
Xavier Jover
Directeur du Département
+1 212 894 1434

Paris
Alain Renner
Vice-président
+33 1 53 05 53 31

EXPERTS LIAISONS
Bruxelles
Vinciane de Traux
+32 2 627 7193

Genève
Benjamin Lamers
+41 22 908 4811

Madrid
Laura Perez Hernandez
+34 91 781 2498

Monaco
Mark Armstrong
+37 7 9330 8880

Zurich
Dr Brigit Bernegger
+41 44 226 2245

SCULPTURES EUROPÉENNES ET OBJETS D'ART
New York
Margaret H. Schwartz
Spécialiste International en Sculptures Européennes et objets d'art
+1 212 606 7406
Xavier Jover
Sculptures du XIXe siècle
+1 212 894 1434

Londres
Johanna Ward
+44 (0)20 7293 5745
Erik Bijzet
+44 (0)20 7293 5304
Liz Mitchell
Consultante

Amsterdam
Max Hemelraad
+31 20 550 22 79

Paris
Ulrike Goetz
+33 1 53 05 53 64

Milan
Francesco Morroni
+39 02 29 50 02 03

Monaco
Mark Armstrong
+37 7 9330 8880

HORLOGES
DARYN SCHNIPPER
Directeur International du Département
1 212 606 7184

New York
Daryn Schnipper
Senior vice-président
Aaron Rich
Vice-président
Katharine Thomas
Gwen Wells
1 212 606 7184
FAX 1 212 606 7592

Londres
Joanne Lewis
Beatriz Ursell
44 (0)20 7293 5532
FAX 44 (0)20 7293 5915

Genève
Geoffroy Ader
Directeur Européen du Département
Marie Stauffer
41 22 908 4812
FAX 41 22 908 4858

Paris
Agnes Lèger
33 01 53 05 53 21

SPÉCIALISTES RESPONSABLES DE LA VENTE

Pour toute information complémentaire concernant les lots de cette vente, veuillez contacter les experts listés ci-dessous

RÉFÉRENCE DE LA VENTE
PF1021 "JANVIER"

ORDRES D'ACHAT
+33 (0)1 53 05 53 48
FAX +33 (0)1 53 05 52 93/94

ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES
+33 (0)1 53 05 53 48
FAX +33 (0)1 53 05 52 93/94
Les demandes d'enchères téléphoniques doivent nous parvenir 24 heures avant la vente. Ce service est offert pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 4 000 €

ENCHÈRES DANS LA SALLE
+33 (0)1 53 05 53 90
FAX +33 (0)1 53 05 52 21

PAIEMENT
ACHETEURS
Yanis Harhad
yanis.harhad@sothebys.com
+33 (0)1 53 05 53 81
FAX +33 (0)1 53 05 52 11

VENDEURS
Christophe Borel
christophe.borel@sothebys.com
+33 (0)1 53 05 52 56
FAX +33 (0)1 53 05 52 11

ADMINISTRATEUR DE LA VENTE
Constance Schaefer-Guillou
constance.guillouschaefer@sothebys.com
+33 (0)1 53 05 53 06
FAX +33 (0)1 53 05 52 13

TRANSPORT
Brigitte Lequeux
brigitte.lequeux@sothebys.com
+33 (0)1 53 05 53 13
FAX +33 (0)1 53 05 52 16

SERVICE DE PRESSE
Sophie Dufresne
sophie.dufresne@sothebys.com
+33 (0)1 53 05 53 66
FAX +33 (0)1 53 05 52 08

ABONNEMENTS AUX CATALOGUES
+44 (0)20 7293 5000
pour UK & Europe
+1 212 894 7000 USA

CHAYETTE & CHEVAL
COMMISSAIRES-PRISEURS ASSOCIÉS

Hervé Chayette
Patrick Cheval
Charlotte van Gaver
+33 (0)1 47 70 56 26
FAX +33 (0)1 47 70 58 88

Jonathan Hills
Mobilier
Directeur du Département, Londres
+44 (0)20 7293 5528
jonathan.hills@sothebys.com

Anthony Turner
Consultant
+33 (0)1 53 05 53 06

Michael Turner
Consultant
+44 (0)20 7293 5528

Geoffroy Ader
Horloges
Directeur du Département, Genève
+41 (0)22 908 4702
geoffroy.ader@sothebys.com

Brice Foisil
Mobilier
Directeur du Département, Paris
+33 (0)1 53 05 53 01
brice.foisil@sothebys.com

Patrick Leperlier
Spécialiste International en Mobilier français
+33 (0)1 53 05 53 02
patrick.leperlier@sothebys.com

PENDULES DE PRECISION DE LA COLLECTION MARCEL MENNESSON

Marcel Mennesson (30 avril 1884-18 avril 1976) fit sa formation d'ingénieur à l'Ecole Centrale de Paris. Vers 1905, avec Maurice Goudard, il créa la société *Solex* au 119, rue de Montreuil à Paris où, au début, furent fabriqués les radiateurs à centrifuge et, par la suite, les carburateurs. Malgré un succès limité du fait de sa forme circulaire, le radiateur Mennesson-Goudard fut utilisé pour les voitures fabriquées par Delaunay-Belleville et par Marlborough. En 1916 et 1917, Mennesson se fit décerner des brevets pour une bicyclette avec moteur – le *cyclomoteur*. Concentrés sur la production de plus en plus réussie des carburateurs, ces brevets ne furent pas tout de suite exploités. En 1940, Mennesson construisit un prototype de moteur à carburateur constant qu'il appliqua en décembre de la même année à une bicyclette *Alcyon*.

Ce fut le premier modèle du futur *Vélosolex*. Dans les années suivantes, environ sept cents exemplaires furent fabriqués et donnés aux employés de la société pour les essayer. Après des modifications entraînées par ces essais, et la mise au point d'un carburant spécial par BP, une production commerciale à grande échelle démarra en 1946. Dans les temps économiquement difficiles de l'après-guerre, il se manifestait une demande pour un moyen de transport individuel, efficace et bon marché. Le succès fut donc immédiat, et le *Solex*, ou *Motobécane* comme il fut nommé après l'achat de la société Solex par Renault en 1974, devint partie intégrante de la culture des jeunes Français, à l'instar du scooter *Lambretta* en Italie.

Admirateur de l'ingénierie de précision, en particulier celle qui trouvait des solutions simples à des problèmes complexes, Marcel Mennesson fut un collectionneur d'horlogerie averti. Il focalisait ses choix sur les pièces de précision de très haute qualité, sur les montres de la première génération, les pendules japonaises et les montres de carrosse. Les pièces exceptionnelles présentées ici sont le témoin de son goût irréprochable.

PRECISION CLOCKS FROM THE COLLECTION OF MARCEL MENNESSON

Marcel Mennesson (30 April 1884-18 April 1976), was trained as an engineer at the Ecole Centrale, Paris. In *c.* 1905, together with Maurice Goudard, he set up a company, *Solex*, at 119, rue de Montreuil, Paris 11e, manufacturing, at first, centrifugal radiators to which carburettors were subsequently added. Although of limited success because of its circular form, the Mennesson-Goudard radiator was fitted to cars produced by Delaunay-Belleville and by Marlborough. In 1916 and 1917 Menneson made successful patent applications for a bicycle powered by a small motor, the *cyclomoteur*. Because the partners were concentrated on their successful production of carburettors neither of these patents were immediately exploited, but in 1940 Mennesson had a prototype motor with a constant level carburettor built which in December 1940 he applied to an *Alcyon* bicycle.

This was the first model of what would become known as the *Vélosolex*. During the following years some seven hundred examples were produced and distributed to the firm's employees for testing. After the modifications suggested by this extensive use, and the development of a special carburant by BP, commercial production began in 1946. In the difficult economic circumstances of the immediate post-war years there was strong demand for an inexpensive but effective means of personal transport: success was immediate, and the *Solex,* or the *Motobécane,* as it was called after the Solex company was purchased by Renault in 1974, became as integral a part of French youth culture as the Lambretta scooter became in Italy.

An admirer of fine engineering, particularly that which reduced complexity to simplicity, Marcel Mennesson was a discerning collector of horology focussing on high quality precision pieces, early watches, Japanese clocks, and coach watches. The exceptional pieces here presented are witness to his excellent taste.

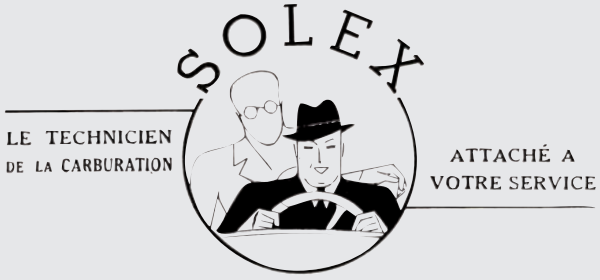

120

REGULATEUR DE CHEMINEE A SONNERIE DES HEURES ET DEMIES, QUANTIEME ET REMONTOIR D'EGALITE, VERS 1785

cadran annulaire de 12,5 cm de diamètre en émail blanc, chiffres romains pour les heures, arabes pour les minutes et le quantième placé entre les deux échelles horaires ; les jours de la semaine sont marqués dans le demi-cercle du haut avec le symbole zodiacal correspondant dans celui du bas, secondes au centre ; mouvement visible, échappement 'Graham' avec ajustement pour l'engagement des dents et remontoir d'égalité de 30 secondes, balancier compensé avec échelle de température émaillée et marquée *chaud*, *froid*, suspension à lame de couteau avec réglage, sonnerie sur timbre ; platines en laiton doré en forme de 'A' avec fleurons aux pieds, l'ensemble posant sur un socle en marbre blanc orné d'appliques en bronze doré.

Haut. 39,5 cm, larg. 24 cm, prof. 14 cm

PROVENANCE
Collection Marcel Mennesson et par descendance aux propriétaires actuels

BIBLIOGRAPHIE
Samuel Guye & Henri Michel, *Mesures du temps et de l'espace. Horloges, montres et instruments anciens*, Fribourg 1970, p. 179, fig. 166

Les horloges squelettes de précision sont relativement rares parmi les productions horlogères françaises de la fin du XVIIIe siècle. Un exemplaire, légèrement plus compliqué mais sans sonnerie, monté entre deux platines en forme de 'Y', utilise un remontoir semblable à celui de notre pendule. Il faisait partie des collections du Time Museum, Rockford (voir Sotheby & Co, *Masterpieces from the Time Museum*, New York, 2 décembre 1999, lot 64). Deux autres sont illustrées dans Tardy, *French Clocks the World over, part two, from the Louis XVI style to Louis XVIII-Charles X period*, 5e édition, Paris, 1981, p. 194 et 208-9.

40 000-60 000 € 51 500-77 500 US$

120

A FINE LOUIS XVI SKELETON MANTEL CLOCK WITH REMONTOIRE AND CALENDAR INDICATIONS, CIRCA 1785

annular 12,5 cm white enamel dial with centre seconds, day of the week in the upper semi-circle with corresponding zodiacal symbol in the lower, date between the Roman hour and Arabic minute numerals; movement visible through the centre, Graham-type deadbeat escapement with depth adjustment and thirty second remontoire, knife-edge suspended grid-iron pendulum with enamel temperature scale marked *froid* and *chaud* (cold, hot), fine regulation and beat adjustment on the crutch, hour and half hour striking on bell; gilt A-frame plates with rosette fitments at the foot rising from an oval white marble base with ormolu mounts.

Height 15 ½ in; width 9 ½ in; depth 5 ½ in

PROVENANCE
Collection Marcel Mennesson and by descent to the present owner

PUBLISHED
Samuel Guye & Henri Michel, *Mesures du temps et de l'espace. Horloges, montres et instruments anciens*, Fribourg, 1970, p. 179, fig. 166

Skeleton clocks of this type are rare in late 18th century French clock-making. A slightly more complex, but non-striking, example with inverted 'Y'-frame but using a similar remontoire, was part of the Time Museum collection (see Sotheby & Co, *Masterpieces from the Time Museum*, New York 2 December 1999, lot 64). Two others are shown in Tardy, *French Clocks the World over, part two, from the Louis XVI style to Louis XVIII-Charles X period*, 5th edition, Paris, 1981, p. 194 and p. 208-9.

40 000-60 000 € 51 500-77 500 US$

PORTRAIT D'ANTIDE JANVIER

ANTIDE JANVIER (1751-1835)

Fils de Claude-Etienne Janvier, agriculteur et horloger et de Françoise Tournier, Antide Janvier naquit dans la paroisse de Saint-Romain à Brive, un hameau faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement de Saint-Claude. Il fut baptisé le jour même de sa naissance le 1er juillet 1751 dans l'église de Saint-Lupicin, et reçut le prénom de son parrain qui était probablement son grand-père. Trois ans plus tard naquit son frère Joseph et peu après Claude-Etienne déménagea à Saint-Claude (Rue Neuve) pour se consacrer entièrement à l'horlogerie. Après le décès prématuré de sa femme, il dut élever tout seul ses deux fils et confia Antide âgé de douze ans, sans doute déjà initié à l'horlogerie, aux soins de l'Abbé Jacques-Joseph Tournier (1690-1766). Tournier, malgré quelques idées aberrantes, fut un passionné de mécanique, d'astronomie et de l'application de l'une à l'autre. Plus tard, Janvier écrivit de lui : *"Il possédait parfaitement l'art de calculer les rouages et de juger de leur effet ; il m'enseigna les éléments de cet art"*. En même temps, Tournier transmit à son élève une bonne connaissance du latin et peut-être un goût pour le symbolisme occulte qui le conduisit à adhérer à la franc-maçonnerie.

Très doué et sûrement influencé par son mentor, Janvier, âgé d'à peine quinze ans, entreprit peu avant le décès de Tournier la construction d'une sphère planétaire qu'il présenta en 1768 à l'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Besançon où elle fut très applaudie. Après un séjour de trois ans à Besançon, où il restaura, avec quelque maladresse, l'horloge à calendrier et astrolabe qui avait appartenu vers 1545 au Cardinal Granvelle, il rentra à Saint-Claude. Là, il travailla de nouveau sur les sphères planétaires dont une fut peut-être montrée à Louis XV pendant une brève visite à Paris en 1773. En 1775, il présenta une deuxième paire de sphères à l'Académie de Besançon avant de s'établir comme horloger à Verdun où il épousa sa première femme Anne-Catherine Guyot. En 1783, il obtint le titre d'*Horloger-mécanicien de Monsieur, frère du Roi*.

En 1784, Janvier retourna à Paris où, grâce au soutien de l'astronome Lalande et de Papillon de la Ferté, Intendant des Menus-Plaisirs, il fut reçu par Louis XVI qui lui achèta sur-le-champ une paire de sphères mécaniques (l'une ptolémaïque, l'autre copernicienne), enthousiasmé par ses travaux le roi le rattacha à l'administration des *Menus Plasirs*. La même année, il s'installa définitivement à Paris. Là, il reçut commande d'une horloge polycamératique pour l'Ecole Lyrique avec la charge de l'entretenir. Le contrat lui attribuait un logement dans l'école et, par conséquent, la liberté de pratiquer son art en dehors de la juridiction de la communauté des horlogers de Paris.

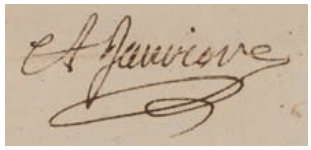

Ainsi établi et jouissant d'une réputation européenne, Janvier créa des mécanismes savants et entreprit la fabrication d'une longue série d'horloges originales et de très grande qualité pour la haute société parisienne et la Cour. Pour cette clientèle exigeante et savante il fabriqua des pendules à la fois décoratives et sophistiquées et sut s'entourer des meilleurs artisans de l'époque pour parfaire ses créations. Pour les caisses et l'ébénisterie, les interventions de Schwerdfeger, Jacob et Riesener sont avérées tandis qu'il collabora avec le bronzier Martincourt et les célèbres émailleurs Coteau et surtout Dubuisson pour décorer les cadrans. Parallèlement, il produisit des pièces exceptionnelles, telle son horloge des marées et, plus tard son horloge départementale qui indiquait l'heure dans chacun des nouveaux départements. Néanmoins, sa passion pour les horloges astronomiques ne fléchit pas, et de temps à autre il fit l'acquisition d'objets comme l'une des sphères de Pigeon et une horloge en forme de globe conçue par Outhier et Catin.

A la chute de la monarchie et la disparition de la cour en 1792 (l'année du décès de sa femme), Janvier s'adapta au nouveau régime. En 1793, il demanda et obtint un appartement au Louvre, signe de sa reconnaissance, et entreprit des missions pour la Commission temporaire des Arts qui le chargea de dresser l'inventaire de *"toutes les machines métiers, instruments et autres objets utiles à l'instruction publique, appartenant à la nation"*. Devenu membre de cette commission chargée de localiser et d'inventorier les biens culturels confisqués, pour les mettre à la disposition des établissements publics et malgré de telles obligations, Janvier entama à ce moment la décennie la plus féconde de sa vie, créant de nouveaux modèles de pendules et réutilisant de plus anciens. Entre 1788 et 1801, il réalisa notamment ses deux chefs-d'œuvre : les pendules astronomiques à quatre faces couronnées par des sphères mécaniques. La première des deux (voir le lot 121), acquise par Louis XVI en avril 1789, fut placée aux Tuileries et disparut dans l'incendie de 1871. La seconde est aujourd'hui conservée dans une collection privée étrangère (voir A. Kugel, *Sphères, l'art des mécaniques célestes*, cat. expo. galerie J. Kugel, Paris, 2002).

A partir de 1803-1804, Janvier profita d'un appartement spacieux au Collège des Quatre Nations rebaptisé Collège des Arts, lequel devint, en 1805 le siège permanent de l'Institut National. Il vécut là presque tout le reste de sa vie, mais dans des conditions financières de plus en plus difficiles. En 1810, il se mit en faillite et une bonne partie de son stock fut vendu aux enchères. Néanmoins, il resta actif, écrivit plusieurs ouvrages (lots 126 et 127), participa à des expositions nationales, mais il ne parvint jamais à terminer la restauration de l'étonnante pendule astronomique de Passemant à Versailles. En 1818, il se remaria avec Sylvie-Thérèse de la Tour (1779-1859). Malgré un caractère de plus en plus difficile, Janvier fut aidé jusqu'à la fin de sa vie par une poignée d'amis fidèles et notamment son ancien élève B. H. Wagner. La mort l'emporta le 24 octobre 1835.

Durant sa vie, longue, active et turbulente, Janvier produisit à peu près six cents pendules. Nous en connaissons aujourd'hui à peine le dixième mais elles suffisent à illustrer son génie. Ces pendules sont toutes d'une haute originalité, la complexité de leurs cadrans et mécanismes contrastant avec la sobriété de leurs caisses. Pierre Mesnage caractérise ainsi l'œuvre de Janvier : *"Au-dessus de tout, caractère d'instrument scientifique donné à l'horloge, mais souci esthétique extrêmement vif dans la sobriété décorative : complication des fonctions, mais simplicité de leur réalisation par des mécanismes et des rouages particulièrement judicieux ; classicisme des solutions proprement horlogères comme les échappements ou la compensation, mais remarquable variété d'inventions dans les combinaisons cinématiques ; enfin perfection de l'exécution aussi bien dans les mouvements que dans les parties accessoires"*.

Les trois horloges ici présentées illustrent très clairement cette caractéristique fondamentale de l'œuvre de Janvier. Elles s'étendent du début jusqu'à la fin de sa carrière avec une machine de ses premières années de jeune prodige (lot 121), une œuvre de sa maturité (lot 122), et la révision d'une œuvre plus ancienne à la fin de sa vie (lot 123). Les idées de Janvier concernant les horloges astronomiques ne cesseront d'évoluer sa vie durant et il n'est pas surprenant qu'il ait repris parfois des œuvres de jeunesse. Ces trois instruments démontrent la constante volonté de réaliser complètement le rêve des horlogers, vieux de plusieurs siècles, celui de simuler le mouvement des cieux par les moyens mécaniques les plus simples possibles. *« Par des moyens fort ingénieux »*, écrit Berthoud (*Histoire de la mesure du temps par les Horloges* 1802, tome I, p.294), *« il a imité les mouvements irréguliers du soleil et de la lune »*. Janvier y ajoutait des solutions mécaniques pour indiquer l'équation du temps et les courses des planètes. La fierté qui amena ce virtuose des mécanismes à se comparer à Copernic à travers le titre de son ouvrage *Des Révolutions des corps célestes par le mécanisme des rouages,* Paris, 1812 (lot 127), n'est pas complètement injustifiée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Augarde, Jean-Dominique & Ronfort, Jean Nérée, Antide Janvier, mécanicien-astronome, Horloger ordinaire du Roi, Paris, 1998
Gros, Georges. 'Antide Janvier, éléments biographiques à l'occasion du bicentenaire de sa naissance, 1751-1951', Bulletin de l'ANCAHA, XVII, 1977, p.106-26
Hayard, Michel. Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles, Villeneuve-Tolosane, 1995
Mesnage, Pierre, 'L'Œuvre horlogère d'Antide Janvier', Bulletin de l'ANCAHA, XV, 1975, p.7-38
Reverchon, Léopold, 'Antide Janvier, horloger-astronome (1751-1835)', Annales françaises de Chronométrie, 1935, p.242-253.

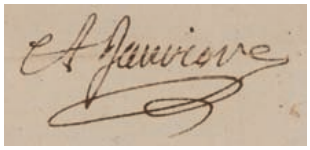

ANTIDE JANVIER (1751-1835)

The son of Claude-Etienne Janvier, a farm-worker who combined agriculture with horological out-work, and Françoise Tournier, Antide Janvier was born in the parish of St Romain at Brive, a hamlet today within the commune of Lavans in the arrondissement of St Claude. He was baptised the day of his birth, 1 July 1751, in the church of St Lupicin, being named after the god-father who was also probably his grand-father. His brother Joseph was born three years later, and soon after Claude-Etienne moved to the rue Neuve in St Claude where he devoted himself entirely to horology. His wife having died prematurely, the education of his sons devolved at first entirely upon him, but at the age of twelve Antide, already probably initiated into horology, was consigned for a fuller formation to the abbé Jacques Joseph Tournier (1690-1766), who is likely to have been his uncle. He was a fervent, if slightly eccentric, amateur of mechanics and astronomy and the application of the one to the other. Janvier would write later that, "*he had perfectly acquired the art of calculating wheel-trains and judging of their effect; he taught me the elements of this art*". At the same time Tournier taught Janvier good Latin and perhaps transmitted to him the taste for occult symbolism which would lead to his later adherence to free-masonry.

Highly gifted, and no doubt influenced by his mentor, Janvier at only 15 years old, had already begun work on a planetary sphere before Tournier died. In 1768 Janvier showed this machine to the Academy of Sciences, Letters and the Arts of Besançon where it was enthusiastically commended. After remaining for three years in Besançon, where he carried out a rather unfortunate restoration of the 16th century calendar and astrolabe clock once the property of Cardinal Granvelle, he returned to St. Claude where he worked on new planetary spheres one of which he may have presented to Louis XV during a brief visit to Paris in 1773. In 1775 he showed a further pair of spheres to the Academy of Besançon before settling in Verdun where he was discontented but nonetheless married his first wife Anne Catherine Guyot in January 1783. In the same year he was awarded the title of *Horloger-mécanicien de Monsieur, frère du Roi*.

n 1784 Janvier returned to Paris where, thanks to the support of Lalande and Papillon de la Ferté, Intendant of the Menus-Plaisirs, he obtained an audience with Louis XVI who instantly purchased the pair of mechanised spheres (Ptolemaic and Copernican), that Janvier displayed to him. The same year he moved definitively to the capital. Here he received an order for a turret-clock to drive dials in different rooms of the Ecole Lyrique with the charge to maintain it. With the post went an apartment in the school and the freedom to practise his trade unhindered by the Paris guilds. Thus set up, Janvier produced a stream of high quality, original, precision clocks for the *beau monde* of Paris and the court. If he was now constrained to make clocks which would serve as impressive items of decorative furniture as well as being time-keepers he insistently collaborated with only the finest cabinet-makers and bronze-workers and still contrived to create specialised virtuoso pieces such as his tide clock and, later, his clock showing time in each of the new *Départements*. His devotion to astronomical clocks however never wavered, and from time to time he acquired notable astronomical clocks from the past such as one of Pigeon's spheres and a globe-clock by Outhier/Catin.

Following the abolition of the monarchy and the dismantling of the court in 1792, also the year in which his wife died, Janvier adapted to the new regime. In 1793 he petitioned for, and obtained, an apartment in the Louvre, sign, perhaps, of acceptance. In 1794 he was appointed a member of the Commission Temporaire des Arts, charged to seek out and inventory the cultural objects of the dispossessed nobility which could be useful for public education. Despite such calls upon his time Janvier now entered into his most fecund decade of production, devising new models and recycling some earlier ones. Notably it was during this period, between 1788 and 1801, that he realised his two master-pieces, four-faced, astronomical clocks surmounted by mechanical spheres. The first of these, which was purchased by Louis XVI in late April 1789 was kept in the Tuileries (see lot 121) where it probably perished in the fire of 1871. The second is today well cared for in a private collection (see A. Kugel, *Sphères, l'art des mécaniques célestes*, cat. expo. galerie J. Kugel, Paris, 2002).

From 1803/4 onwards Janvier inhabited an extensive apartment in the Collège des Quatre Nations, now re-baptised as the Collège des Arts, which would, from 1805, become the permanent home of the Institut National. Here he would remain in increasingly difficult financial circumstances (in part of his own making) for most of the rest of his life. In 1810 he was forced into bankruptcy and a good part of his stock was dispersed at auction. He remained however active, writing copiously (lots 126 and 127), participating in national exhibitions but failing to restore the astronomical clock of Passemant from Versailles. In 1818 he married his second wife Sylvie-Thérèse de la Tour (1779-1859) who quickly understood that he had little need of her and returned to the Jura. Despite his cantankerous character, Janvier continued to be aided by a handful of committed friends (notably his erstwhile pupil, the noted clock-maker B. H. Wagner) during his difficult later years. He died on 24 October 1835.

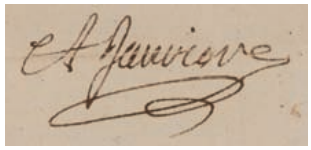

BUSTE D'ANTIDE JANVIER PAR JEAN-PIERRE HUGUENIN, 1836, MUSÉE DES BEAUX-ARTS, LONS LE SAUNIER

In the course of his long, active, even turbulent life, Janvier produced something close to six hundred clocks. Only about ten percent of them are known today. All are highly original, the complexity of their mechanisms and indications offset by the austerity of their cases. Summarising Janvier's style Pierre Mesnage emphasised "*above all the character of a scientific instrument imposed on the clocks but with a strong concern for the aesthetic in the sober decoration; complicated functions realised simply by highly judicious mechanisms and wheelwork; a classical treatment of the specifically horological elements such as the escapements and the compensation, but remarkable, inventive variety in the cinematic combinations; finally a perfection of execution for both the movements and the accessory elements".* Janvier, once arrived in Paris, employed only the leading craftsmen of his day, but subsumed their work into his own individual style of complicated simplicity embodied in widely varied forms.

The three clocks presented here illustrate clearly this essential nature of Janvier's work. They range across his entire career from his earliest years as a young prodigy in the 1770s (lot 121) through a mature work of his prime (lot 122) to a revision of his later years (lot 123). Janvier's ideas concerning planetary clocks developed throughout his life and the remodelling of one of his earliest clocks should occasion no astonishment. All three clocks are crucial documents of his life-long endeavour to realise fully the horologist's dream across many centuries of representing the motion of the heavens in the simplest possible mechanical way. "*By highly ingenious methods"*, wrote Ferdinand Berthoud, "*he has imitated the irregular movements of the Sun and Moon"*. To these Janvier then added mechanical solutions for the equation of time and for representing the courses of the planets. The pride which led this 'virtuoso of mechanisms' to provoke comparison with Copernicus in the title of *Des Révolutions des corps célestes par le mécanisme des rouages,* Paris, 1812 (lot 127), was not devoid of foundation.

LITERATURE

Augarde, Jean-Dominique & Ronfort, Jean Nérée. Antide Janvier, mécanicien-astronome, Horloger ordinaire du Roi, Paris, 1998
Gros, Georges. 'Antide Janvier, elements biographiques à l'occasion du bi-centenaire de sa naissance, 1751-1951', Bulletin d'ANCAHA, XVII, 1977, p.106-26
Hayard, Michel. Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles, Villeneuve-Tolosane, 1995.
Mesnage, Pierre, 'L'Œuvre horlogère d'Antide Janvier', Bulletin d'ANCAHA, XV, 1975, p. 7-38
Reverchon, Léopold, 'Antide Janvier, horloger-astronome (1751-1835)', Annales françaises de Chronométrie, 1935, p. 242-253

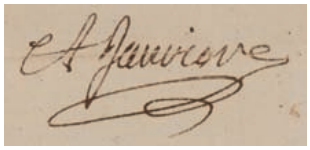

121

EXCEPTIONNELLE SPHERE MOUVANTE PAR ANTIDE JANVIER, 1774 ET 1825

sphère armillaire représentant le *primum mobile* ou, comme Janvier l'appelle, le "ciel fixe", c'est-à-dire l'Equateur, l'écliptique et les colures solsticiales et équinoxiales. L'écliptique est argenté et gradué sur la surface extérieure avec les noms des mois subdivisés en jours (février = 28) ; la surface intérieure porte le numéro du mois (1 à 12) et son signe zodiacal correspondant. Tous les autres anneaux sont dorés. L'équateur porte sur le dos l'inscription *La ligne équinoxiale* et *Exécuté à S. Claude par Janvier fils l'an 1774*. La face est divisée en quatre fois 90°, numérotés tous les 10° et gradué par 1°. Les pôles, les solstices et les équinoxes sont tous nommés aux endroits appropriés. Le corps de rouages pour le planétaire est monté au pôle sud sur un seul axe qui porte le soleil et les bras planétaires. Ceux-ci (partant du centre vers l'extérieur) sont Mercure, Vénus, le couple Terre-Lune avec la Terre inclinée sur son axe, Mars, Jupiter (sans satellites), et Saturne avec son anneau. Un index, positionné manuellement, indique le place du soleil dans le zodiaque. L'ensemble est monté sur la boîte contenant le mouvement d'horlogerie qui le contrôle. Ce mouvement à barillet est doté d'un échappement à ancre et d'un balancier à suspension à fil de soie. L'intérieur de la platine arrière est signé *Janvier Fils*. Cadran avec échelle (argentée) des heures appliquée (diam. 6,8 cm), axe de remontage au centre, mois par guichet avec échelle de correction pour les mois les plus courts gravée à droite de la platine qui porte également la signature *A. Janvier* ; dos de la caisse avec indication du jour de la semaine par guichet ; thermomètre avec échelle argentée et graduée en degrés centigrades, marquée *Ch[aleu]r d'été, Temperé, Glacé* et *Caloris et frigoris Edax* (dévorateur de la chaleur et du froid) ; inscription du fabricant *Reparé par L'auteur en 1825, 51 ans après l'invention*. L'instrument est monté sur un socle en acajou reposant sur une plinthe en marbre et muni d'une cloche (postérieure).

Haut. 51 cm, larg. 28 cm, prof. 28 cm

PROVENANCE

Il est suggéré par Augarde et Ronfort (pp. 51 & 69) qu'une "sphère mouvante suivant le système de Copernic", qui figure dans la vente aux enchères après la faillite de Janvier en 1810 pourrait être cette sphère.
Collection Marcel Mennesson et par descendance aux propriétaires actuels

EXPOSITION

Chefs-d'oeuvre de l'horlogerie, Musée du Conservatoire des Arts et Métiers, Paris, 1949, p. 45, n° 314

BIBLIOGRAPHIE

Tardy, *French Clocks the World over, part two, from the Louis XVI style to Louis XVIII-Charles X period*, 5e edition, Paris, 1981, p.146
Michel Hayard, *Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles*, Villeneuve-Tolosane, 1995, p. 208. Cette sphère sera reproduite dans la nouvelle édition du catalogue raisonné de l'œuvre d'Antide Janvier actuellement en préparation par Michel Hayard.

150 000-250 000 € 193 000-321 000 US$

121

A HIGHLY IMPORTANT ARMILLARY PLANETARIUM TIMEPIECE BY ANTIDE JANVIER, 1774 AND 1825

the armillary framework representing the *primum mobile,* or 'ciel fixe' as Janvier terms it, shows only the Equator, the Ecliptic, and the solstitial and equinoctial colures. The ecliptic is silvered and divided on the outer surface with the names of the months divided to days (February = 28); the inner surface carries the number of the month (1–12) and the corresponding zodiacal sign. The remaining rings are gilt. That for the equator is named on the reverse *La ligne equinoxiale* (the equinoctial, or equatorial, line) and inscribed *Exécuté à S. Claude par Janvier fils l'an 1774* (effected by Janvier the son at St Claude in the year 1774)[JC1] .
The face is divided into four quadrants of 90° numbered by groups of ten and reading to 1°. The poles, the solstices and the equinoxes are so named in their appropriate positions. The gear assembly for the planetarium is mounted at the south pole with a single axis carrying the central Sun and the planetary arms. These (reading outwards) are Mercury, Venus, the geared Earth-Moon assembly with the Earth inclined on its axis, Mars, Jupiter (without satellites) and Saturn with its ring.
A manually set index arising from the Sun marks its place in the zodiac. This entire assembly is mounted on the casing of the spring timepiece movement by which it is driven; anchor escapement, pendulum with silk suspension, going barrel; the inner back-plate signed *Janvier Fils*, (Janvier the son), the dial plate with applied silvered chapter ring (diameter 6,8 cm), central winding square, calendar aperture with adjustment for the shorter months using the scale engraved on the right of the plate which shows the number of turns required to set the appropriate month length, and signed *A. Janvier*; the rear of the casing with day of the week aperture and thermometer with silvered scale graduated in degrees centigrade and inscribed *Ch[aleu]r d'été, Temperé, Glacé* (Summer heat, temperate, icy) and *Caloris et frigoris Edax* (Devourer of heat and cold), the plate engraved *Reparé par L'auteur en 1825, 51 ans après l'invention* (repaired by the author in 1825, 51 years after the invention); moulded mahogany plinth on a white marble stand; later glass dome.

Height 20 in; width 11 in; depth 11 in

PROVENANCE

Augarde & Ronfort (pp. 51 & 69), suggest that a 'sphere mouvante suivant la système de Copernic' included in the bankruptcy sale of Janvier's goods in 1810 could correspond with the present clock.
Collection Marcel Mennesson and by descent to the present owner.

EXHIBITED

Chefs-d'œuvre de l'horlogerie, Musée du Conservatoire des Arts et Métiers, Paris, 1949, p. 45, n° 314

LITERATURE

Tardy, *French Clocks the World over, part two, from the Louis XVI style to Louis XVIII-Charles X period*, 5th edition, Paris, 1981, p. 146
Michel Hayard, *Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles*, Villeneuve-Tolosane, 1995, p. 208. This sphere will be illustrated in the new edition of Michel Hayard catalogue raisonné now in preparation.

150 000-250 000 € 193 000-321 000 US$

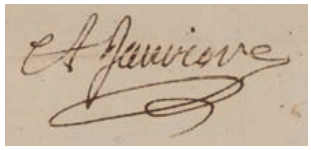

POLE ARCTIQUE
JANVIER
FEVRIER
MARS

Cet instrument, dont nous publions ici la première description détaillée, fait pendant à l'exemplaire, beaucoup mieux connu, daté 1773 et 1806, conservé au Musée Paul Dupuy à Toulouse. L'un et l'autre illustrent la première phase des recherches obsessionnelles de Janvier sur la construction des "sphères mouvantes". La forme de la signature est identique à celle utilisée sur sa sphère armillaire et planétaire de 1771. Par sa taille, notre instrument est proche de celui de Toulouse et, comme celui-ci et le planétaire incorporé dans l'horloge astronomique construite entre 1789 et 1801, est également monté sur le pôle écliptique. En conséquence, au contraire de la plupart des sphères armillaires, l'anneau écliptique est à l'horizontale et l'équateur est incliné. La comparaison avec la sphère de 1773 suggère que des modifications ont été faites à la sphère du Soleil et aux bras planétaires, peut-être au moment de la "réparation" effectuée par Janvier en 1825. Cependant, pour l'instant nous ne savons pas exactement en quoi consista cette intervention. A noter, néanmoins la ressemblance frappante entre les bases et les mouvements d'horlogerie des deux sphères de 1773 et 1774. Document précieux dans l'histoire des horloges planétaires de Janvier (voir la liste ci-dessous), cet exemplaire de 1774 représente un potentiel important pour une recherche future, et pour une comparaison fructueuse avec les autres exemplaires connus.

LES SPHÈRES MOUVANTES CONNUES D'ANTIDE JANVIER 0

1766/1799 – Sphère présentée à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon en 1767, et approuvée par l'Académie, avec certificat, le 24 mai 1768. Cette sphère, à l'origine probablement non mécanisée, fut retravaillée plusieurs fois par Janvier avant qu'il l'adapte, vers 1799, à une horloge à poids battant la seconde. Placée dans une caisse vitrée d'une grande élégance réalisée par Schwerdfeger, elle fut envoyée pour approbation à l'Institut (auquel Janvier aspirait à être élu) le 27 Novembre 1799. Vendue à M. de Rougemont, elle passa ensuite dans les mains de Breguet et resta dans sa société jusqu'au troisième quart du XXe siècle avant d'être vendue à J. A. Billmeier, puis passa, avec le reste de sa collection, au Museum of the History of Science, Oxford.

1771 – Planétaire armillaire en bois doré signé *Exécutée à St Claude par A. Janvier fils en 1771 AET[ATIS] 20*. Musée du Temps, Besançon.
1773 – Planétaire avec les planètes jusqu'à Saturne, celui-ci avec ses satellites. C'est l'instrument présenté à Louis XV à Fontainebleau en novembre 1773, aujourd'hui perdu.
1773/1806 – Planétaire manuel selon le système copernicien, signé *Janvier fils à St Claude F[ecit] l'an 1773*, adapté postérieurement à un mouvement d'horlogerie à ressort. Musée Paul Dupuy, Toulouse.
1774/1825 – Signé *Exécuté à S. Claude par Janvier fils l'an 1774*, **l'instrument ici présenté.**
1775 – Paire de sphères présentée à l'Académie de Besançon le 10 Mai, décrite dans le rapport comme "très ingénieuses et fort bien exécutées".
1784 – Paire de sphères mouvantes de petite taille acquise par Louis XVI. Décrite dans *Description de deux machines astronomiques présentées au Roi le 24 avril 1784 par A. Janvier, horloger de Monsieur*, Verdun, 1784.
1784 – Horloge planétaire en forme de temple à huit colonnes en marbre blanc signée *Janvier aux Menus Plaisirs du Roi*, mouvement signé *Janvier à Verdun N° 109* ; sphère signée *A. Janvier à Verdun N° 3 1783*. Collection Comte de Villafranca, vente 19-22 mars 1872; *Gazette de l'Hôtel Drouot* 36, juillet-août 1998 (Augarde & Ronfort notes 36 & 270). Drouot –Richelieu (Antoine Ader), 24 novembre 1998, lot 84.

The present instrument, which has never before been published in detail, provides a companion piece for the better known example dated 1773 and 1806 preserved in the Musée Paul Dupuy, Toulouse. It is thus representative of the first phase of Janvier's life-long obsession with ways of making 'moving spheres', automat microcosms of the planetary system. The signature formula on the present instrument is identical with that used on his armillary planetarium of 1771. In size it is close to the Toulouse instrument and like it, and the planetarium incorporated in the astronomical clock of 1789-1801 is mounted on the ecliptic pole. This means that, unlike most armillary spheres, the ecliptic ring is horizontal with the equator inclined to it. Comparison with the 1773 instrument, and the general aspect of both the Sun sphere and the planetary arms, suggests that these have been modified, perhaps in the 'repair' carried out by Janvier in 1825. Exactly what changes Janvier made during this restoration must remain conjectural. One may note however the striking similarity of the bases and clock-movements of the 1773 and 1774 spheres. A precious document in the sequence of Janvier's planetarium clocks (see list below), the 1774 example presented here offers considerable scope for future research and for fruitful comparison with the other known examples.

KNOWN ARMILLARY PLANETARIA BY ANTIDE JANVIER

1766/1799 – Planetarium shown to the Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon in 1767, and approved by the academy with a commendatory certificate 24 May 1768. The sphere, which may not originally have been clock-work driven, was reworked on several occasions by Janvier before he finally adapted it c. 1799 to be driven by a weight-driven seconds-beating clock. Mounted in an elegant glazed case by Schwerdfeger, it was sent for approbation to the Institut (to which Janvier aspired election) on 27 November 1799. Subsequently sold to M. de Rougemont, it passed to Breguet in which family it remained until the third quarter of the 20th century when it was sold to J. A. Billmeier from whom it passed, with the rest of his collection, to the Museum of the History of Science, Oxford.
1771 – Gilt wood armillary planetarium signed *Exécutée à St Claude par A. Janvier fils en 1771 AET[ATIS] 20*. Musée du Temps, Besançon.
1773 – Planetarium showing the planets to Saturn, the latter with its satellites. Instrument shown to Louis XV at Fontainebleau in November 1773 but not now known to exist.
1773/1806 – Hand-operated Copernican planetarium signed *Janvier fils à St Claude F[ecit] l'an 1773*, mounted later on a spring-driven clock movement. Musée Paul Dupuy, Toulouse.
1774/1825 – Signed *Exécuté à S. Claude par Janvier fils l'an 1774*, **the instrument described above.**
1775 – Pair of spheres shown to the Academy of Besançon, 10 May, the report described them as 'très ingénieuses et fort bien executes' (very ingenious and very well made).
1784 – Pair of small mechanised spheres (Ptolemaic and Copernican), acquired by Louis XVI. Described in *Description de deux machines astronomiques présentées au Roi le 24 avril 1784 par A. Janvier, horloger de Monsieur*, Verdun, 1784.
1784 – Planetary clock in the form of an 8-column, circular white marble temple, signed on the dial *Janvier au Menus Plaisirs du Roi*; movement signed *Janvier à Verdun N° 109*; sphere signed *A. Janvier à Verdun N° 3 1783*. Collection Comte du Villafranca, sale 19-22 March 1872; *Gazette de l'Hôtel Drouot* 36, July-August 1998 (Augarde & Ronfort notes 36 & 270); Drouot –Richelieu (Antoine Ader), 24 November 1998, lot 84.

AVRIL
MAI
JUIN
A JANVIER

PLANÉTAIRE, © MUSÉE PAUL DUPUY, TOULOUSE

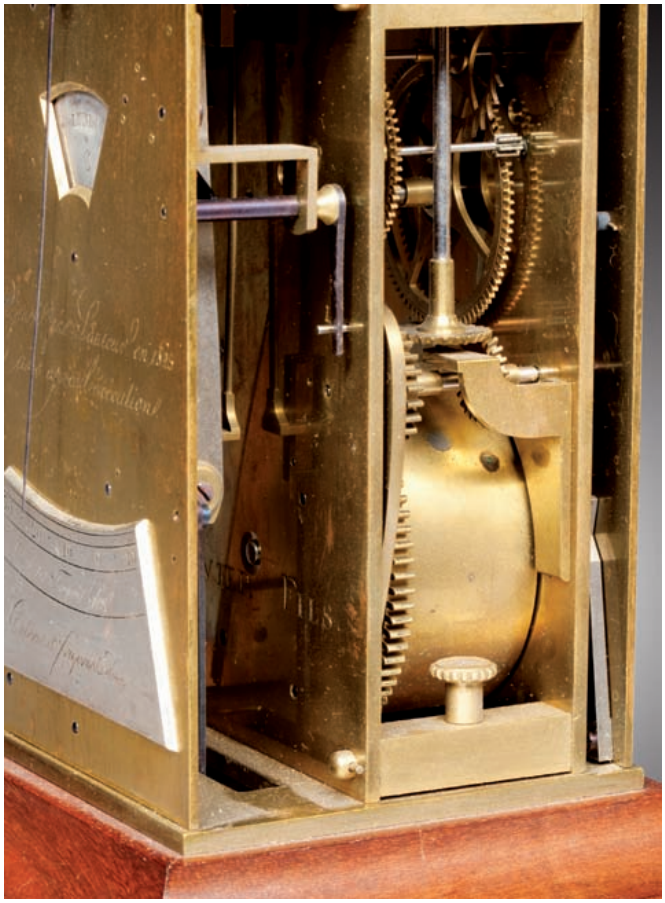

DÉTAIL

1789 – Horloge de parquet à quatre faces surmontée d'un planétaire armillaire montrant les planètes jusqu'à Uranus (première représentation de la nouvelle planète dans une sphère mouvante). Approuvée par L'Académie Royale des Sciences le 14 février 1789, elle fut acquise par Louis XVI. Probablement détruite dans l'incendie des Tuileries en 1871.
1789-1801 – Conception et réalisation de l'horloge de parquet à quatre faces avec planisphères, surmontée d'une sphère mouvante – le chef-d'œuvre de Janvier. Collection privée. Voir Jean-Dominique Augarde & Jean Nérée Ronfort, *Antide Janvier, mécanicien-astronome, Horloger ordinaire du Roi*, Paris, 1998, p.74-100.
1796 – Paire de sphères mouvantes de petite taille proche de celles acquises par Louis XVI. Collection privée, ex. Time Museum, Rockford.
Vers 1800 – Planétaire héliocentrique construit sur trois niveaux (planètes mineures seulement) ; signée *Janvier au Louvre*, peut-être la machine pour laquelle Janvier sollicite l'approbation de l'Institut en 1800 (Augarde & Ronfort 69). Collection privée, Christie's, 12 juin 1996, lot 269.
Après 1806 – Planétaire à l'intérieur d'une sphère en verre qui surmonte une pendule à équation signée *Régulateur astronomique Construit par Antide Janvier, horloger ordinaire du Roi, restaurée par Paul Garnier son élève 1863*. Musée du conservatoire des Arts & Métiers, Paris.
Sans date – Planétaire à l'intérieur d'une sphère en verre portée par trois Atlas sur une base triangulaire. Collection privée. Voir Norbert Tieger, *Horloges anciennes*, Paris, 1991, p.184-5.

1789 – Four-face, free-standing clock surmounted by an armillary planetarium showing planets to Uranus (the first incorporation of this planet in a mechanised model), approved by the Académie des Sciences 14 February 1789. Purchased by Louis XVI. Probably destroyed in the fire which consumed the Tuileries during the Commune, 1871.
1789-1801 – Conception and realisation of the four-face, free-standing astronomical clock with planispheres and an armillary planetarium – the 'masterpiece'. Private collection. Described and illustrated in Jean-Dominique Augarde & Jean Nérée Ronfort, *Antide Janvier, mécanicien-astronome, Horloger ordinaire du Roi*, Paris 1998, p.74-100.
1796 – Pair of small mechanised spheres similar to those acquired by Louis XVI. Private collection, ex. Time Museum, Rockford.
Vers 1800 – Three-stage, heliocentric planetarium (minor planets only) signed *Janvier au Louvre*, possibly the machine for which Janvier sought approbation from the Institut in 1800 (Augarde & Ronfort 69). Private collection, sold Christie's 12 June 1996, lot 269.
Post 1806 – Planetarium within a glass sphere crowning an equation clock inscribed *Régulateur astronomique Construit par Antide Janvier, horloger ordinaire du Roi, restaurée par Paul Garnier son élève 1863*. Musée du conservatoire des Arts & Métiers, Paris.
No date – Tellurium within a glass sphere carried by three Atlas-figures on a triangular base. Private collection. See Norbert Tieger, *Horloges anciennes*, Paris 1991, p.184-5.

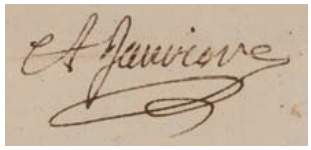

VUE CÔTÉ GAUCHE

VUE CÔTÉ DROIT

DÉTAIL

DÉTAIL

122

REGULATEUR DE PARQUET DE QUINZE JOURS DE RESERVE DE MARCHE AVEC DEUX CADRANS, TROIS MOUVEMENTS, GRANDE SONNERIE ET QUANTIEME, PAR ANTIDE JANVIER, 1812 ET AVANT

cadran (diam. 12 cm) en émail blanc signé *JANVIER* au-dessus du chiffre VI, secondes au centre, aiguilles 'Breguet' en acier bleui ; lunette dorée sur fond bleu avec feuillages dorés et fleurons en demi-perles ; mouvement à poids de quinze jours de réserve de marche avec remontoir auxiliaire, échappement de Graham à l'extérieur, balancier compensé style Graham avec suspension indépendante, face de la lentille ornée d'une plaque en émail polychrome représentant les attributs de l'astronomie, de la géométrie, de la musique et de la médecine sur fond bleu roi ; le balancier porte une double plaque en émail blanc avec indication de la température marquée sur ce qui est maintenant la face avant '25-20-15-10-0-5, chaud, tempéré, froid' et *'Elementa suis propriiis Armis victa* (les éléments sont vaincus par leurs propres armes), et sur le dos '15-10-5-0-5-10-15, chaud, tempéré, froid' et 'A. Janvier h[orlo]ger Mécanicien de Monsieur'. Les index (l'un cassé) pour ces deux échelles sont montées sur un seul axe pour permettre une conversion instantanée entre les deux systèmes calorifiques employés. Le mouvement moteur se connecte avec le mouvement à deux corps de rouage à poids pour la *grande sonnerie* placé en dessous ; les quarts sont sonnés sur deux timbres, les heures sur un troisième ; cadran en émail blanc pour le calendrier (diam. 9,5 cm) signé 'Janvier' avec sur le pourtour l'échelle pour le mois et le quantième, au centre une échelle lunaire de 29 jours 1/2 autour d'un guichet avec figure cartographique de la lune sur un fond bleu, et une échelle pour le jour de la semaine. Au-dessus du cadran la citation *Truditur dies die, Novae que pergunt interire Lunae* [Horace, *Odes* II, 18] (le jour succède au jour, la lune monte, puis elle descend), et de chaque côté des plaques argentées portant l'inscription (à gauche) *Offerte à A. F. J. Lhuillier par son Ami le 1er janvier M.DCCCXII* et (à droite) *Composée & Exécutée Par A. Janvier au Palais des Beaux Arts* ; caisse en acajou, la partie supérieure vitrée avec piètement plat à moulures, le corps orné d'étoiles dorées et une lyre dorée appliquée sur la porte.

Haut. 199 cm, larg. 45,5 cm, prof. 26,5 cm

PROVENANCE
Collection Edouard Gélis dans les années 1930
Collection Marcel Mennesson et par descendance aux propriétaires actuels

EXPOSITION
Chefs-d'oeuvre de l'horlogerie, Musée du Conservatoire des Arts et Métiers, Paris, 1949, p. 43, n° 300 bis

BIBLIOGRAPHIE
Reverchon, Léopold, 'Antide Janvier, horloger-astronome (1751-1835)', *Annales françaises de Chronométrie*, 1935, p.242-253 (245-6)
Samuel Guye & Henri Michel, *Mesures du temps et de l'espace. Horloges, montres et instruments anciens*, Fribourg, 1970, fig. 177
Mesnage, Pierre, 'L'Œuvre horlogère d'Antide Janvier', *Bulletin de l'ANCAHA*, XV, 1975, p.7-38 (non reproduit)
Tardy, *French Clocks the World over, part two, from the Louis XVI style to Louis XVIII-Charles X period*, 5e edition, Paris, 1981, p.344
Hayard, Michel. *Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles*, Villeneuve-Tolosane, 1995, p.215. Ce régulateur sera reproduit dans la nouvelle édition du catalogue raisonné de l'œuvre d'Antide Janvier actuellement en préparation par Michel Hayard.
Augarde, Jean-Dominique & Ronfort, Jean Nérée, *Antide Janvier, mécanicien-astronome, Horloger ordinaire du Roi*, Paris, 1998, p.63 (non reproduit)

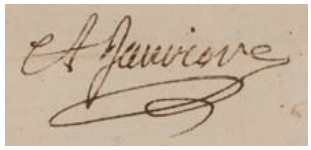

400 000-600 000 € 515 000-775 000 US$

122

A PRESENTATION, FIFTEEN-DAY, MAHOGANY, DOUBLE DIAL AND TRIPLE MOVEMENT GRANDE SONNERIE PEDESTAL REGULATOR WITH CALENDAR AND LUNAR INDICATIONS, 1812 AND EARLIER

white enamel hour dial (diameter 12 cm), signed *JANVIER* above the six hour numeral, centre seconds, blued steel 'Breguet' hands, milled gilt bezel within a blue surround with gold friezes and half pearl-set rosettes; fifteen day weight-driven movement with maintaining power, externally mounted Graham-style dead-beat escapement, independently suspended grid-iron pendulum the front face of the bob with an applied polychrome enamel plaque showing the attributes of astronomy, geometry, music and medicine displayed against a cloud banking in a royal blue ground; incorporated double face white enamel temperature indication plaque inscribed on what is now the front face (divided 25-20-15-10-0-5) *Chaud, tempéré, froid* (hot, temperate, cold) and *Elementa suis propriis Armis victa* (the elements are overcome with their own arms), and on the reverse (divided 15-10-5-0-5-10-15), *Chaud, tempéré, froid* (hot, temperate, cold) and *A Janvier h[orlo]ger Mécanicien de Monsieur* (A. Janvier, clock-maker and mechanician to Monsieur [ie the King's brother]). An axially linked pair of blued steel pointers for the temperature scales allows an instantaneous conversion to be made between the two calorific systems employed. This going-movement is linked to the two-train weight driven *grande sonnerie* mechanism below, the quarters being struck on two bells, the hours on a third; white enamel calendar dial (diameter 9,5 cm) signed 'Janvier', circumferential month and date scale surrounding, in the upper centre, a lunar scale of 29 1/2 days surrounding the top edge of a lunar volvelle with full cartographic Moon on a blue ground, and in the lower centre a day of the week scale. Above the dial is the inscription *Truditur dies die, Novae que pergunt interire Lunae* [Horace, *Odes* II, 18] (Day follows day, the Moon ascends and then descends), and the dial is flanked by silvered panels carrying, to the left, the inscription *Offerte à A. F. J. Lhuilllier par son Ami le 1er janvier M.DCCCXII* (presented to A. F. J. Lhuillier by his friend the 1st January 1812), and to the right *Composée & Exécutée Par A. Janvier au Palais des Beaux Arts* (Devised and realised by A. Janvier in the Palace of Fine Arts); the mahogany case with glazed rectangular upper section and stepped moulded flat topped pediment placed on a moulded trunk embellished with gilt stars and a lyre to the door.

Height 6 ft ½ in; width 18 in; depth 10 ½ in

PROVENANCE
Collection Edouard Gélis (1930s)
Collection Marcel Mennesson and by descent to the present owner

EXHIBITED
Chefs-d'oeuvre de l'horlogerie, Musée du Conservatoire des Arts et Métiers, Paris, 1949, p. 43, n° 300 bis

PUBLISHED
Léopold Reverchon, 'Antide Janvier, horloger – astronome (1751-1835), *Annales françaises de Chronométrie*, 1935, p. 243-52 (245-6)
Samuel Guye & Henri Michel, *Mesures du temps et de l'espace. Horloges, montres et instruments anciens*, Fribourg, 1970, fig. 177
Pierre Mesnage, 'L'Œuvre horlogère d'Antide Janvier', *Bulletin d'ANCAHA*, XV, 1975, p.15 (without illustration).
Michel Hayard, *Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles*, Villeneuve-Tolosane, 1995, p. 215. This regulator will be illustrated in the new edition of Michel Hayard catalogue raisonné now in preparation.
Jean-Dominique Augarde & Jean Nérée Ronfort, *Antide Janvier, mécanicien-astronome, horloger ordinaire du Roi*, Paris 1998, p.63 (without illustration)
Tardy, *French Clocks the World over, part two, from the Louis XVI style to Louis XVIII-Charles X period*, 5th edition, Paris, 1981, p. 344

400 000-600 000 € 515 000-775 000 US$

JANVIER

DATE ET DEDICACE

La véritable date et l'identité du dédicataire de cette pendule restent mystérieuses. Dans leur discussion, Augarde et Ronfort avancent que "l'état de décrépitude financière dans lequel se trouvait Janvier, rend peu probable qu'il posséda les capitaux suffisants pour réaliser l'intégralité de cette pendule au cours du second semestre de 1810 et de l'année 1811". Au contraire, ils suggèrent que "composée et commencée depuis longtemps, cette pendule, du moins son mécanisme, échappa, parce qu'inachevé, à la vente du stock" de 1810. L'hypothèse, que la pendule fût ainsi composée d'éléments disparates, est en partie confirmée par le balancier qui certainement a été réemployé car il porte une formule abandonnée par Janvier depuis, au moins, 1791. En outre, le style général de l'horloge l'invite à la situer vers 1800 plutôt que postérieurement. Néanmoins, cela n'implique pas de nier que Janvier a monté la pendule en 1811 pour l'offrir à la date indiquée dessus.

Si on admet qu'il s'agit d'un cadeau de Janvier lui-même, reste à savoir à qui ce présent somptueux fut fait. Personne du nom de Lhuiller, nom d'ailleurs relativement courant à Paris à cette époque, n'est mentionné dans les biographies contemporaines que nous avons de Janvier. Hayard suggère, implicitement, que le bénéficiaire fut l'horloger Jacques Lhuillier (*fl.* Paris 1769-1789), mais rien ne le met en relation avec Janvier et il est peu probable qu'il ait utilisé habituellement son troisième prénom. Qu'il y ait eu au moins un, peut-être deux, horlogers nommés Lhuillier à Verdun au deuxième quart du XIXe siècle ouvre, peut-être, une meilleure piste, car Janvier fut fidèle aux amis de sa jeunesse. Mais il y a d'autres possibilités. C'est pour le moins une coïncidence intéressante que de noter que le beau-frère de Breguet s'appelait Antoine J. Lhuillier (1750-1840). Celui-ci commença sa carrière au service du marquis de Breteuil pour devenir plus tard l'agent du comte d'Artois ; Janvier aurait pu les rencontrer à Versailles et être en relation avec leurs serviteurs.

DÉTAIL BALANCIER REVERS

DÉTAIL BALANCIER FACE

DATE AND DEDICATION

Both the date and the identity of the dedicatee of this clock remain mysterious. In their account of it, Augarde & Ronfort argue that given the 'decrepitude' of Janvier's finances c.1810 it is impossible that he could have undertaken the construction of so complicated a clock in its entirety and that it was therefore composed from disparate elements that had escaped the forced auction of his goods of 1810. This hypothesis receives some confirmation from the pendulum, clearly recycled since it employs a formula not used by Janvier since at least 1791, and the general style of the piece which is more consonant with a date of c.1800 than later.
This however need not preclude that the clock was finally assembled by Janvier in 1811 ready for presentation at the date inscribed upon it.
If one accepts that the presentation was made by Janvier himself, which is probable, it remains to establish the identity of Lhuillier. No one of this name, a relatively common one in Paris at this period, is mentioned in such contemporary biographies as we have of Janvier. Hayard implicitly suggests that the recipient was the clock-maker Jacques Lhuillier (*fl.* Paris 1769-1789), but there is nothing known to connect him with Janvier and that he habitually used his third name seems unlikely. That one, possibly two, clock-makers Lhuillier worked in Verdun in the second quarter of the 19th century may offer a closer connection, for Janvier was faithful to friends from his early years. Other possibilities remain. It is, for example, an interesting coincidence that Breguet's brother-in-law was Antoine J. Lhuillier (1750-1840). He, after being steward to the marquis de Breteuil became the business agent of the comte d'Artois, both noblemen whom Janvier could have encountered at Versailles and with whose attendants he could have been acquainted.

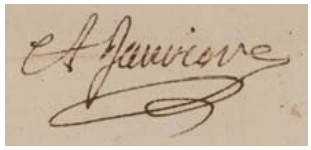

L'ADRESSE

A partir de 1801-1802, Janvier jouissait d'un logement de fonction dans le Collège des Quatre Nations devenu, pendant la période révolutionnaire, le *Palais des Beaux Arts* après que l'école des beaux arts s'y fut installée. Peu après, le bâtiment fut attribué au nouvel Institut de France, mais Janvier demeura dans son logement jusqu'en 1832.

DÉTAIL

THE ADDRESS

From 1801/2 onwards, Janvier had a state lodging in the *quondam* Collège des Quatre Nations known, during the Revolutionary period, as the Palais des Beaux Arts after the fine arts school that partly occupied the building. Shortly afterwards it would be attributed to the new Institut de France, but Janvier retained his apartment and workshop there until 1832.

LES CITATIONS

La citation latine figurant sur l'échelle de température du balancier était relativement répandue parmi les horlogers parisiens à l'époque. Nous la retrouvons sur le régulateur de Robin décrit sous le lot 128. La citation d'Horace fut aussi utilisée par Janvier sur une horloge à phases de la lune successivement dans les collections de Ernst von Bertele et Alfred Jaïs (voir Klaus Ebrich, *Präzionspendedluhren*, Munich, 1964, fig. 261-2, et Hayard, p.53-55).

THE CITATIONS

The Latin phrase used on the temperature scale on the pendulum was relatively current among clockmakers during this period. It is also used in the regulator by Robin described under the lot 128. The quotation from Horace was also used by Janvier on his lunar phase calendar clock of 1780/1819 which was successively in the Von Bertele and Jaïs collections (Klaus Erbrich, *Präzisionspendeluhren*, Munich, p.164, fig. 261-2; Hayard, p.53-55).

LES ÉMAUX

On peut répartir les émaux en deux groupes :

- les échelles de température sur le balancier et la plaque d'amplitude. Celles-ci présentent un bleu foncé et un décor doré mouvementé proche de ceux utilisés pour les plaques portant les inscriptions sur les quatre faces de l'horloge astronomique de 1789-1801.

- les cadrans des deux mouvements et la plaque appliquée à la lentille.

La représentation cartographique de la lune est exceptionnellement rare en horlogerie. Un autre exemple est connu sur une pendule de cheminée de Kinable (Tardy, t. II, p. 210), ainsi que celui employé sur le régulateur de Robin (lot 128), et Janvier utilisa des cadrans lunaires semblables pour sa pendule des marées (1800, voir Hayard, p.108-13), pour l'horloge à multiple cadrans, vers 1800, anciennement au Time Museum, Rockford (voir Sotheby & Co, *Masterpieces from the Time Museum*, New York, 2 décembre 1999, lot 66), et pour son régulateur de cheminée avec phases de la lune de 1831. L'utilisation de tels cadrans par Janvier dans ses meilleures horloges à indications lunaires correspond à son utilisation des cadrans cartographiques dans ses pendules géographiques. La source pour l'émailleur des ces cadrans peut être la carte de la lune figurant dans *L'Astronomie* de Jérôme de Lalande, ami de Janvier, qui fit l'objet d'une troisième édition en 1781, puis d'une quatrième en 1792. Certes, la réduction d'échelle a entraîné un certain manque de détails et de précision, mais on peut toujours reconnaître, sur le cadran de Janvier, plusieurs traits caractéristiques de la topographie lunaire. En haut, au centre, on voit *Tycho*, à la droite *l'Insula sinus medii*, puis *Copernic* et *Kepler*. En bas, au centre se trouvent *Eudoxe* et *Aristote* et à gauche la *Mer Sérène*. Au-dessus, et un peu à gauche se trouve la *Mer Tranquille* avec, à gauche, la *Mer Féconde* et la *Mare Crisium* avec *Snellius* et *Furnerius* au-dessus. Avec à peine 5 cm de diamètre, cette carte est un très rare et remarquable exemple de l'art de l'émailleur.

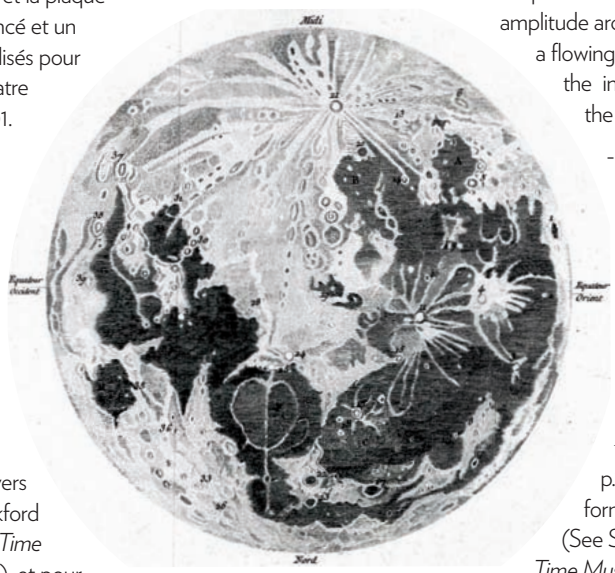

CARTE DE LA LUNE
(J. DE LALANDE, *ASTRONOMIE*)

THE ENAMELS

Two groups of enamels may be distinguished:

- the temperature scales on the pendulum and the amplitude arc plate which employ a deeper blue and a flowing gilt decoration similar to that used in the inscription plaques on the four faces of the astronomical clock of 1789-1801.

- the dials of the two movements and the plaque applied to the pendulum bob.

The cartographically represented Moon is an exceptionally rare feature in horology. One is known on a decorative mantle clock by Kinable (Tardy, t. II, p. 210), another on a table regulator by Robin (lot 128), and Janvier used similar Moon dials in his tide clock of 1800 (N° 307, see Hayard p.108-13), in the multiple dial clock formerly in the Time Museum, Rockford (See Sotheby & Co, *Masterpieces from the Time Museum*, New York 2 December 1999, lot 66) of *c.* 1800 and in his 1831 lunar phase mantel regulator. Janvier's use of such a dial in the best of his clocks with lunar indications is consonant with his use of cartographic dials in his geographical clocks. A possible source for the enameller of the dials is the map of the Moon included in the *Astronomie* of Janvier's friend Jérôme Lalande (3rd edition 1781, 4th edition 1792). Although the reduction in size inevitably entailed loss of detail and accuracy, various features of the lunar landscape are recognisable. At the top centre Tycho can be seen, to the right of centre the *Insula sinus medii* and to the right of this Copernicus and Kepler. At the bottom centre are Eudoxus and Aristotle and to the left of them the Serene Sea. Above this, slightly to the left, is the Tranquil Sea and to the left of this the Fecund sea and the *Mare Crisium* with Snellius and Furnerius above them. Barely 5cm in diameter, the map is a remarkable, and highly unusual, example of the enameller's art.

Traditur dies die, Novæ que pergunt interire Lunæ.

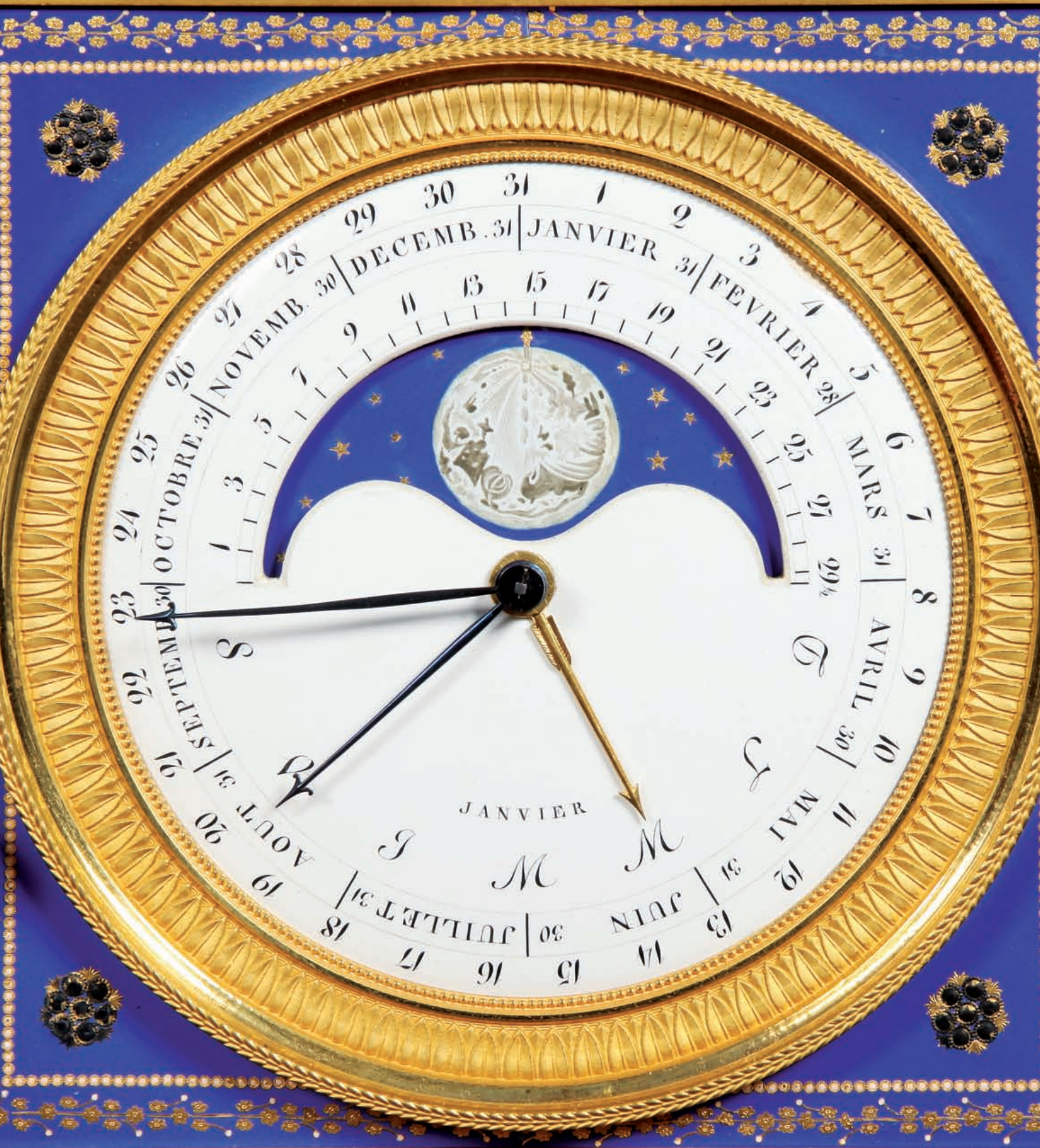

123

REGULATEUR DE CHEMINEE A CALENDRIER AVEC UN MOIS DE RESERVE DE MARCHE PAR ANTIDE JANVIER, VERS 1820

cadran doré de forme mouvementée signé *Antide Janvier PARIS* avec échelles d'heures et secondes (les deux argentées) appliquées, heures par guichet, cadran pour le calendrier, phases et âge de la lune en bas, lune argentée, aiguilles en acier bleui ; mouvement doré à barillet à cinq roues, échappement à recul avec grande roue de rencontre monté à l'extérieur de la platine avant, entraînement direct pour le calendrier, balancier compensé de type 'Graham' avec suspension indépendante et ajustement pour l'arc de l'amplitude, l'ensemble porté par une potence importante ; caisse en acajou vitré avec piétement architectural, pilastres sur la face et les côtés avec chapiteaux dorés et filets d'étain incrustés, la plinthe à décor semblable et pieds dorés ; ouverture secrète pour les deux portes, plaque d'amplitude argentée avec l'inscription *DEGRE DE CERCLE*

Haut. 51 cm, larg. 28,5 cm; prof. 23 cm

PROVENANCE
Collection Edouard Gélis
Collection Marcel Mennesson et par descendance aux propriétaires actuels

BIBLIOGRAPHIE
Léopold Reverchon, 'Antide Janvier, horloger – astronome (1751-1835), *Annales françaises de Chronométrie*, 1935, p.243-52 (248)
Samuel Guye & Henri Michel, *Mesures du temps et de l'espace. Horloges, montres et instruments anciens*, Fribourg, 1970, fig. 176
Michel Hayard, *Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles*, Villeneuve-Tolosane, 1995, p.218. Ce régulateur sera reproduit dans la nouvelle édition du catalogue raisonné de l'œuvre d'Antide Janvier actuellement en préparation par Michel Hayard.
Tardy, *French Clocks the World over, part two, from the Louis XVI style to Louis XVIII-Charles X period*, 5° edition, Paris, 1981, p.331

Janvier, exigeant et perfectionniste, ne pouvait faire appel qu'aux plus talentueux des artisans pour parfaire ses réalisations tout en imprimant à leur travail son style à la fois dépouillé et complexe. Il considérait que la décoration, comme le mécanisme, devait être d'une exécution parfaite. La caisse en acajou qui habille ce régulateur illustre une parfaite maîtrise des techniques d'ébénisterie tant par la perfection des assemblages que le choix de l'acajou. Il utilisa les ébénistes Jean-Henri Riesener et Georges Jacob mais surtout Jean-Ferdinand-Joseph Schwerdfeger qui réalisa pour Janvier de nombreuses caisses de pendule comme celle de son chef-d'oeuvre astronomique et probablement celle de *la pendule géographique* conservée au Musée National du château de Fontainebleau, qui n'est pas sans rappeler la forme architecturée du lot précédent (sur les relations entre Janvier et Schwerdfeger, voir l'article de M-A Paulin, « Schwerdfeger, ébéniste de Marie-Antoinette » dans *L'Objet d'art*, octobre 2003).

120 000-180 000 € 155 000-232 000 US$

123

A MONTH-GOING CALENDRICAL MAHOGANY TABLE REGULATOR BY ANTIDE JANVIER, CIRCA 1820

the sector for the rotating hours, gilt dial-plate signed *Antide Janvier PARIS*, the shaped applied lower section carrying the calendar dial and the lunar phase and age diagram with silver Moon, blued steel hands; gilt going-barrel movement with high count five-wheel train, recoil escapement with large wheel mounted outside the front plate and direct drive to the calendar, independently suspended grid-iron pendulum with beat adjustment on the crutch, the whole mounted on a substantial gilt bracket; glazed case with architectural sloping pediment, gilt-capped pilasters to the front and sides with inlaid pewter stringing, the similarly decorated plinth raised on moulded gilt brass feet, secret locks to both doors, silvered beat plaque inscribed *DEGRE DE CERCLE*

Height 20 in; width 11 ¼ in; depth 9 in

PROVENANCE
Collection Edouard Gélis
Collection Marcel Mennesson and by descent to the present owner

LITERATURE
Léopold Reverchon, 'Antide Janvier, horloger - astronome (1751-1835)', *Annales françaises de Chronométrie*, 1935, p.243-52 (248)
Samuel Guye & Henri Michel, *Mesures du temps et de l'espace. Horloges, montres et instruments anciens*, Fribourg 1970, fig. 176
Michel Hayard, *Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles*, Villeneuve-Tolosane, 1995, p. 218. This regulator will be illustrated in the new edition of Michel Hayard catalogue raisonné now in preparation.
Tardy, *French Clocks the World over, part two, from the Louis XVI style to Louis XVIII-Charles X period*, 5th edition, Paris, 1981, p. 331

An exigent perfectionist Janvier employed only the most talented craftsmen to embellish his creations, imposing on them his own austere but sophisticated style. He believed that, like his mechanisms, the decoration should be perfectly executed. The mahogany case of this regulator displays a total mastery of cabinet-making, both in the perfection of the jointing and in the choice of the wood. Among the cabinet-makers Janvier employed were such masters as Jean-Henri Riesener, Georges Jacob and, above all, Jean-Ferdinand-Joseph Schwerdfeger, who made several clock-cases for him such as that of the astronomical master-piece, and probably that of the geographical clock conserved in the Musée National du château de Fontainebleau, a case which is not without some similarity with the architectural form of that of the previous lot. For the relations between Janvier and Schwerdfeger, see M-A Paulin, 'Schwerdfeger, ébéniste de Marie-Antoinette' *L'Objet d'art*, October 2003.

120 000-180 000 € 155 000-232 000 US$

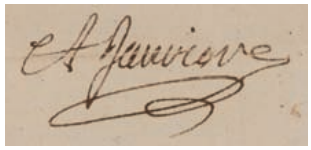

60
50
40
30
20
10
Antide Janvier
PARIS.

PORTRAIT DE ROBERT ROBIN

124

REGULATEUR DE PARQUET A SONNERIE DES QUARTS, REMONTOIR D'EGALITE ET EQUATION, ROBERT ROBIN, PARIS, VERS 1790

cadran en émail blanc (diam. 23 cm) signé *Dubuisson* avec traces de la signature de Robin, aiguilles concentriques pour les secondes, équation et date, calendrier avec signes du Zodiaque ; mouvement à deux roues signé *ROBIN H^GER DU ROI* remontoir d'égalité de type Robin, échappement de Graham avec levées empierrées et ajustement de l'engagement, la deuxième roue montée à l'arrière dans des rouleaux anti-frottement, engrenages pour l'équation cachés entre la platine avant et le cadran, balancier massif indépendant, suspension à lame de couteau avec réglage, deux leviers en haut du mouvement le relient avec deux mouvements cachés au-dessus, le mouvement de droite pour la sonnerie signé *ROBIN H^GER DU ROI* avec très grand barillet et roue de compte à l'extérieur, le mouvement de gauche avec deux barillets jumeaux pour le remontoir, la poulie à l'extérieur avec rouleaux anti-frottement ; caisse en acajou ornée d'une corniche en encorbellement à denticules, panneau glissant pour accéder aux axes de remontage des mouvements de la sonnerie, corps vitré, lunette à décor de feuilles en bronze doré, base à panneau.

Haut. 204 cm, larg. 54 cm, prof. 30 cm

PROVENANCE
Collection Marcel Mennesson et par descendance aux propriétaires actuels

80 000-120 000 € 103 000-155 000 US$

124

A LOUIS XVI MAHOGANY LONGCASE QUARTER STRIKING REGULATOR WITH REMONTOIRE AND EQUATION OF TIME, ROBERT ROBIN, PARIS, CIRCA 1790

enamel dial (diameter 23 cm) signed *Dubuisson*, and with traces of Robin's over-painted signature, concentric hands for seconds, equation and date, the calendar incorporating the zodiac symbols; the timepiece movement signed *ROBIN H^GER DU ROI* (Robin, Clockmaker to the King), high count two wheel train with Robin's remontoire and Graham-type steel deadbeat escapement with jewelled pallets and depth adjustment, the second wheel running in anti-friction rollers at the rear, the equation work concealed between the dial and dial plate, separately suspended massive grid-iron pendulum with knife-edge suspension, fine regulation and beat adjustment on the crutch, two levers at the top of the movement lead to two additional concealed mechanisms above, the right hand movement, similarly signed *ROBIN H^GER DU ROI* for the striking train with massive spring barrel, outside count wheel and striking on two bells, the left hand movement with twin spring barrels for re-winding the remontoire, the outside pulley wheel with anti-friction rollers; case with concave moulded flat top above a corbel and dentil moulded cornice with sliding panel concealing the winding apertures, glazed trunk with leaf cast gilt bezel and panelled plinth.

Height 6 ft ⅔ in; width 21 ¼ in; depth 11 ¾ in

PROVENANCE
Collection Marcel Mennesson and by descent to the present owner

80 000-120 000 € 103 000-155 000 US$

SIGNATURE SUR LE MOUVEMENT

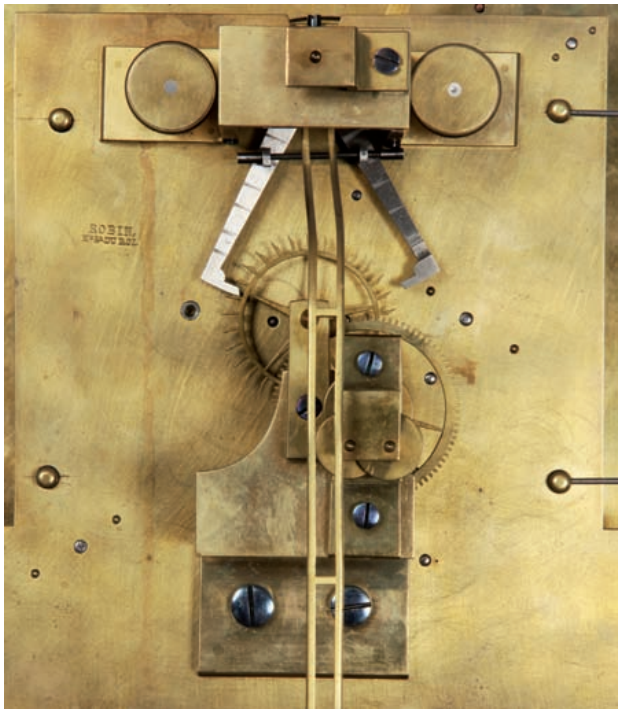

ÉCHAPPEMENT

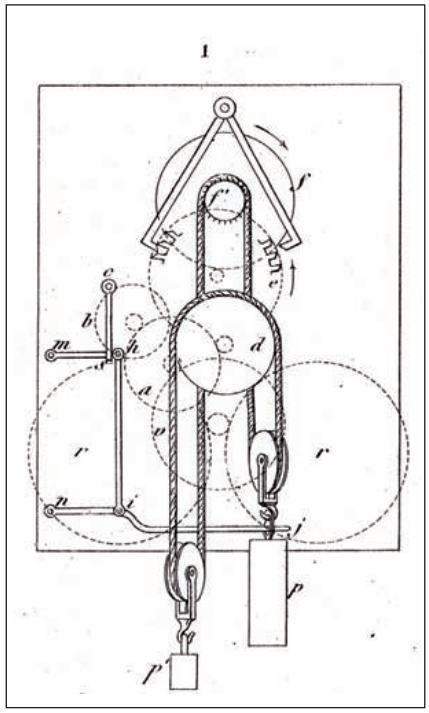

DÉTAIL DU MECANISME, REMONTOIR DE ROBIN D'APRES S. LENORMAND, *NOUVEAU MANUEL D'HORLOGER*, 1896, PL.IV, FIG. I

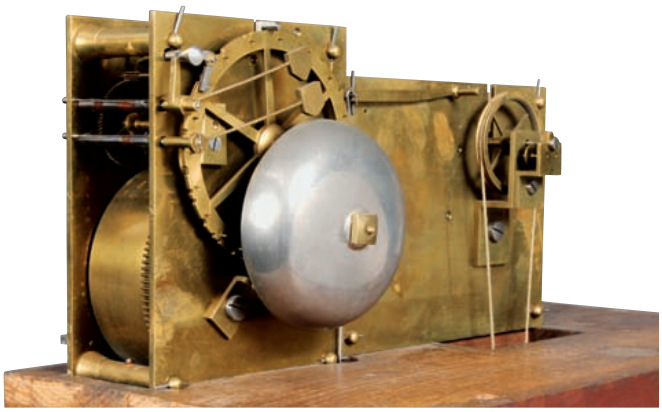

MOUVEMENT CACHÉ

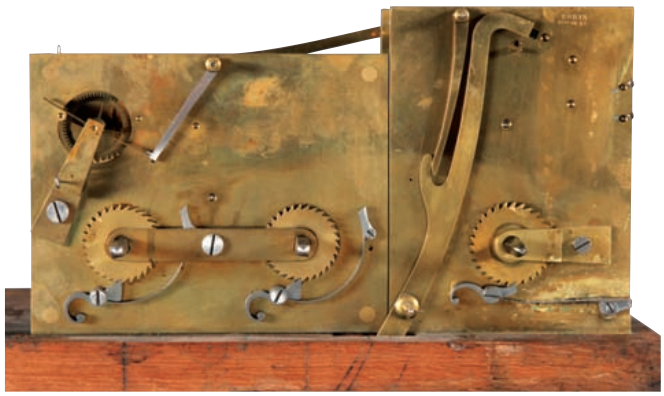

MOUVEMENT CACHÉ

Elaborés au début des années quatre vingt, avec leurs caractéristiques décrits dans la plaquette *Description d'une pendule à secondes ou Machine pour mesurer le tems avec la plus grande exactitude* (1782), les régulateurs de précision devinrent un constant de la production de Robin. Trois autres exemplaires sont connus. Un, daté 1792, se trouve au Musée Paul Dupuy à Toulouse provenant du legs Edouard Gélis (voir Michel Hayard, *Chefs-d'oeuvre de l'horlogerie ancienne. Collection du Musée Paul Dupuy de Toulouse*, Paris & Toulouse, 2004, p. 274-76). Le deuxième, de la collection Justice Shepro, Illinois, fut vendu par Sotheby's New York, 26 avril 2001, lot 145. Le troisième, commandé par Marie-Antoinette en 1787, se trouve au Château de Versailles. On note, avec intérêt, que tous les trois utilisent la même légende pour l'échelle thermométrique qu'a utilisée Janvier sur le régulateur offert à Lhuillier. Le remontoir de Robin, avec "sa disposition simple et ingénieuse des poulies", resta assez longtemps en usage. Pour une description, voir S. Lenormand, *Nouveau manuel de l'horloger*(nouvelle édition en trois volumes par E. E. Stahl, Paris, 1896), t. I, p. 166-68 et pl. IV fig.1, ouvrage à la première édition duquel Janvier a collaboré. Pour Robin, voir Hélène Stima, "Robert Robin, un horloger de la Cour de Louis XVI à l'aube de la Révolution française", *Horlogerie ancienne,* 67, 2010, p. 7-33.

Developed during the early 1780s, their characteristics described in the pamphlet *Description d'une pendule à secondes ou Machine pour mesurer le tems avec la plus grande exactitude* (1782), long-case regulators became a constant of Robin's production. Nevertheless only some three others are known. One is in the Musée Paul Dupuy, Toulouse, dated 1792 (see Michel Hayard, *Chefs-d'oeuvre de l'horlogerie ancienne. Collection du Musée Paul Dupuy de Toulouse*, Paris & Toulouse, 2004, p. 274-76) from the Edouard Gélis donation; the second, until lately in the Justice Shepro Collection, Illinois USA, was sold at Sotheby's New York, 26 April 2001, lot 145. The third, made for Marie Antoinette in 1787, is preserved in the collections of the château of Versailles. It is interesting to note that all three employ the same motto on the thermometer scale as Janvier used on that of the regulator given to Lhuillier. For a description of Robin's remontoire with its 'simple and ingenious arrangement of the pullies', see S. Lenormand, *Nouveau manuel de l'horloger* (new edition in 3 vols, by E. E. Stahl, Paris, 1896), t.I, p. 166-8 and plate IV fig. 1, a work in the writing of the original edition of which Janvier had collaborated. For Robin, see Hélène Stima, 'Robert Robin, un horloger de la Cour de Louis XVI à l'aube de la Révolution française', *Horlogerie ancienne*, 67, 2010, p. 7-33.

Juin
Juillet
Mai
Aoust
Avril
Septemb.
Mars
Octobre
Fevrier
Novembr.
Janvier
Decembr.
Dubuisson

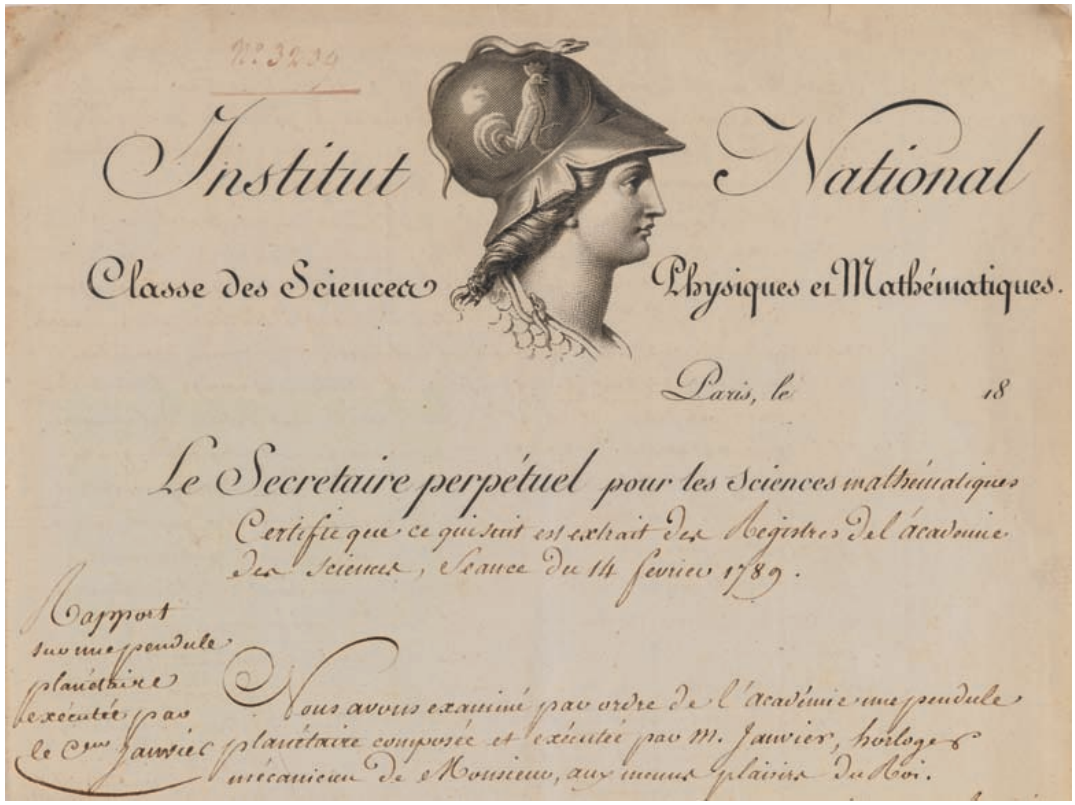
Institut National
Classe des Sciences Physiques et Mathématiques.
Paris, le 18
Le Secretaire perpétuel pour les Sciences mathématiques
Certifie que ce qui suit est extrait des Registres de l'académie des Sciences, Seance du 14 fevrier 1789.
Rapport sur une pendule planétaire executée par le Sr Janvier
Nous avons examiné par ordre de l'académie une pendule planétaire composée et exécutée par M. Janvier, horloger & mécanicien de Monsieur, aux menus plaisirs du Roi.

EXTRAIT

125

COPIE CERTIFIÉE DU RAPPORT FAIT LE 14 FÉVRIER 1789 PAR LE GENTIL, JEAN BAPTISTE LE ROY, JEAN DOMINIQUE CASSINI ET JÉRÔME DELALANDE À L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES CONCERNANT 'UNE PENDULE PLANÉTAIRE COMPOSÉE ET EXÉCUTÉE PAR M. JANVIER HORLOGER ET MÉCANICIEN DE MONSIEUR, AUX MENUS PLAISIRS DU ROI'

La copie est certifiée conforme le 17 juillet 1807 par Delambre, secrétaire perpétuel de l'Académie, et contresignée par Janvier.

Il s'agit de la pendule à quatre faces surmontée d'une sphère mouvante exécutée par Janvier en 1788, approuvée par l'Académie le 14 février 1789 et montrée à Louis XVI le 29 avril. Le roi l'achète immédiatement pour un prix de 24000 livres sur sa bourse personnelle. Placée pendant le Consulat et l'Empire dans le bureau de Napoléon au Palais des Tuileries, elle y demeura pendant les régimes successifs pour disparaître lors de l'incendie du Palais en 1871. Cette pendule fut la première à présenter la planète Uranus découverte par William Herschel en 1784.

8 000-9 000 € 10 300-11 600 US$

125

CERTIFIED COPY OF THE REPORT TO THE ACADEMIE DES SCIENCES 14 FEVRIER 1789 BY LE GENTIL, J. B. LE ROY, J. D. CASSINI & JEROME DELALANDE CONCERNING JANVIER'S PLANETARY CLOCK OF 1788, SIGNED BY DELAMBRE AND COUNTERSIGNED BY JANVIER, 17 JULY 1807

Ms on paper, 334mm x 215mm, 2ff, the first with printed emblem of the Institut National.

Copy of the official report requested by Janvier in 1807 concerning the Four-face clock surmounted by a mobile armillary planetarium made by him in 1788, approved by the Académie on 14 February 1789, and displayed to Louis XVI 29 April. The latter purchased it immediately for a price of 24000 livres from his private purse. Placed in the Tuileries, during the Consulate and Empire periods it was in the Napoleon's study, and remained in the same place during the reign of Charles X and throughout the imperial period of Napoleon III, to be destroyed with the palace during the great fire of 1871. This clock was the first to incorporate the planet Uranus, discovered by Herschel in 1784.

8 000-9 000 € 10 300-11 600 US$

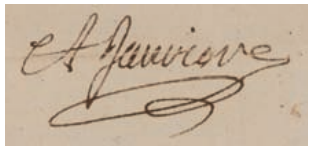

126

JANVIER, ANTIDE

***ÉTRENNES CHRONOMÉTRIQUES POUR L'AN 1811, OU PRÉCIS DE CE QUI CONCERNE LE TEMS, SES DIVISIONS, SES MESURES, LEURS USAGES, ETC,* PARIS & GENÈVE, 1810**

In-12°, demi-basane & plats marbrés (usures) ; [II] + [XVI] + 288pp. avec frontispice gravé par P. Sellier, et une planche gravée hors-texte, quelques rousseurs au calendrier mais en général, bon exemplaire

(2)

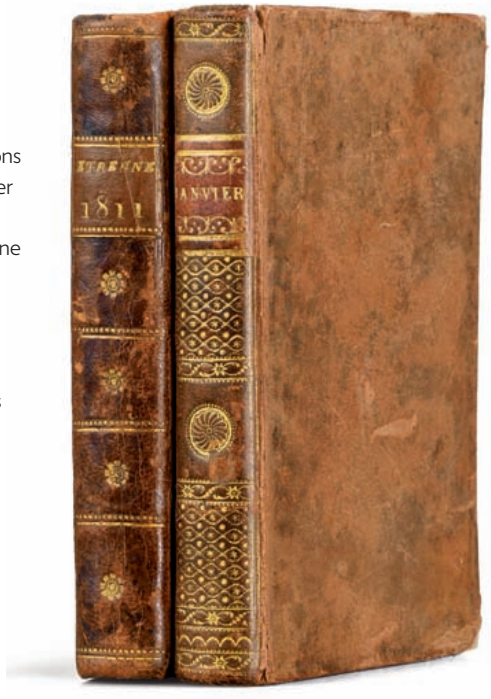

Edition originale de la version augmentée donnée par Antide Janvier des *Etrennes chronométriques* de Pierre Leroy (trois éditions entre 1759 et 1761), devenu si rare que Janvier demeura *"vingt ans à Paris sans pouvoir me procurer un seul exemplaire"*. L'œuvre offre une description soignée du temps dans tous ses aspects, de sa mesure avec précision et l'application de cette mesure aux sciences exactes. L'œuvre de Janvier contient également plusieurs remarques personnelles et des commentaires sur les travaux de ses contemporains. Aux pages 109-113, il réimprime le rapport de l'Académie des Sciences sur son horloge planétaire de 1788. C'est pour cette raison qu'il a demandé la copie certifiée ici proposée au lot 125.

On y joint :

JANVIER, ANTIDE

MANUEL CHRONOMÉTRIQUE, OU PRÉCIS DE CE QUI CONCERNE LE TEMS, SES DIVISIONS, SES MESURES, LEURS USAGES, ETC., PARIS, 1815

In-12°, plein basane de l'époque (coins frottés avec manques), pages de garde marbrées, VI + 298, pp. avec frontispice gravé par P. Sellier, et 1 planche gravée quelques rousseurs, mais généralement un bel exemplaire. Nouvelle Edition. Il imprime à la fin le rapport de l'Institut concernant son *Des révolutions des corps célestes....* Voir ci-dessous, lot 127.

2 000-3 000 € 2 600-3 900 US$

126

JANVIER, ANTIDE

***ETRENNES CHRONOMÉTRIQUES POUR L'AN 1811, OU PRÉCIS DE CE QUI CONCERNE LE TEMS, SES DIVISIONS, SES MESURES, LEURS USAGES, ETC*, PARIS & GENEVA, 1810**

12°, qtr sheep & marbled paper boards, light wear, pp [II] + [XVI] + 288 with engraved frontispiece by P. Sellier, and 1 engraved plate, some light browning to the almanach but generally a good copy.

FIRST edition of Janvier's revised and enlarged version of the *Etrennes chronométriques* of Pierre Leroy (three editions between 1759 and 1761), become so rare that Janvier had never seen a copy during his twenty years in Paris. A full and careful account of time in all its aspects, of its measurement with precision and the applications of such measurement in the exact sciences, Janvier's book also contains many personal asides and comments on his contemporaries and their work. At pp. 109-113 he reprints the report of the Académie des Sciences on his planetary clock of 1788. It was for this purpose that he had obtained the certified certificate offered above (lot 125).

WITH :

JANVIER, ANTIDE

***MANUEL CHRONOMÉTRIQUE, OU PRÉCIS DE CE QUI CONCERNE LE TEMS, SES DIVISIONS, SES MEASURES, LEURS USAGES, ETC*, PARIS, 1815**

12°, full contemporary sheep (corners rubbed with minor loss), marbled end-papers, pp. VI + 298 with engraved frontispiece by P. Sellier, and 1 engraved plate, occasional light spotting, but generally a good copy.
FIRST edition of Janvier's revised and enlarged edition, with modified title, of his *Etrennes chronométriques* of 1811. He includes, at the end, a copy of the report of the Institut on his *Des révolutions des corps célestes....* See below, lot 127.

2 000-3 000 € 2 600-3 900 US$

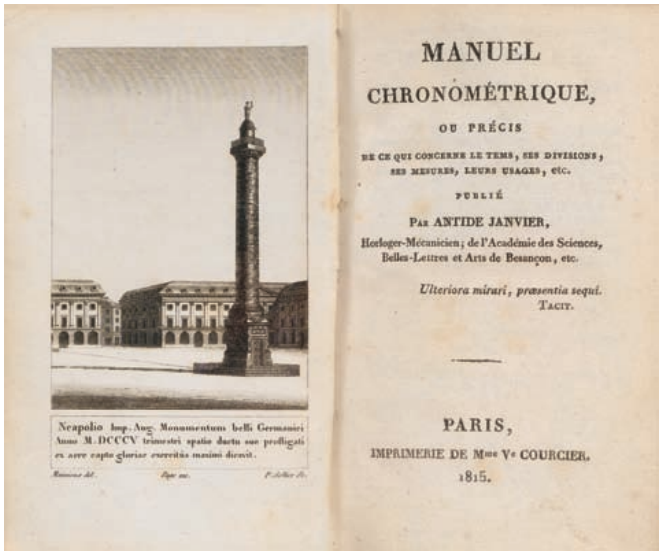

127

JANVIER, ANTIDE

***DES RÉVOLUTIONS DES CORPS CÉLESTES PAR LE MÉCANISME DES ROUAGES AVEC LE RAPPORT DE DELAMBRE SUR L'OUVRAGE*, 1812**

In-4°, plats de papier marbré (coins frottés), pièce de titre noir, charnières fendues (renforcées en bas), 125 + [IV] pp. avec frontispice et huit planches gravées, marges du frontispice et texte un peu bruni, sinon bon exemplaire

Le *summum* de Janvier résume les travaux de toute sa vie autour du développement des sphères mouvantes. L'œuvre représente la première partie, éditée séparément, d'un projet pour un traité complet sur le sujet. Les belles planches illustrant le texte furent gravées par Leblanc d'après des dessins de Janvier lui-même.

8 000-10 000 € 10 300-12 900 US$

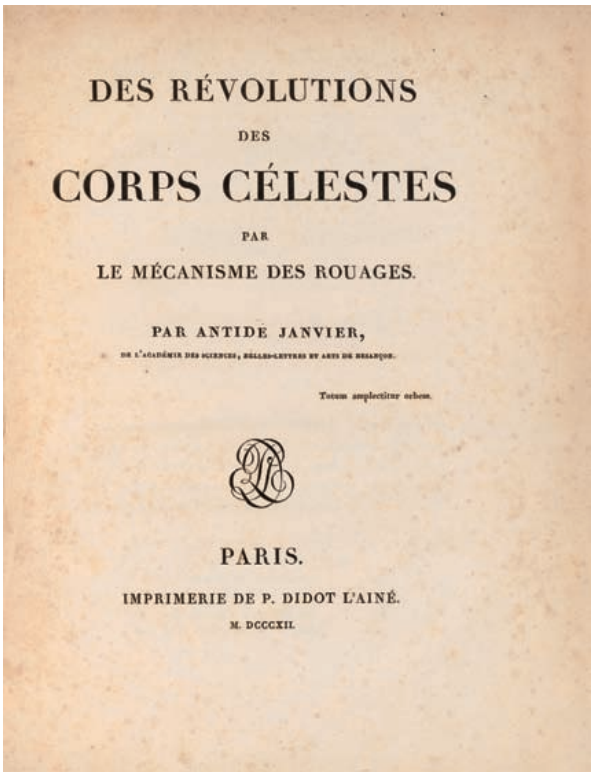
DES RÉVOLUTIONS
DES
CORPS CÉLESTES
PAR
LE MÉCANISME DES ROUAGES.
PAR ANTIDE JANVIER,
PARIS.
IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ.
M. DCCCXII.

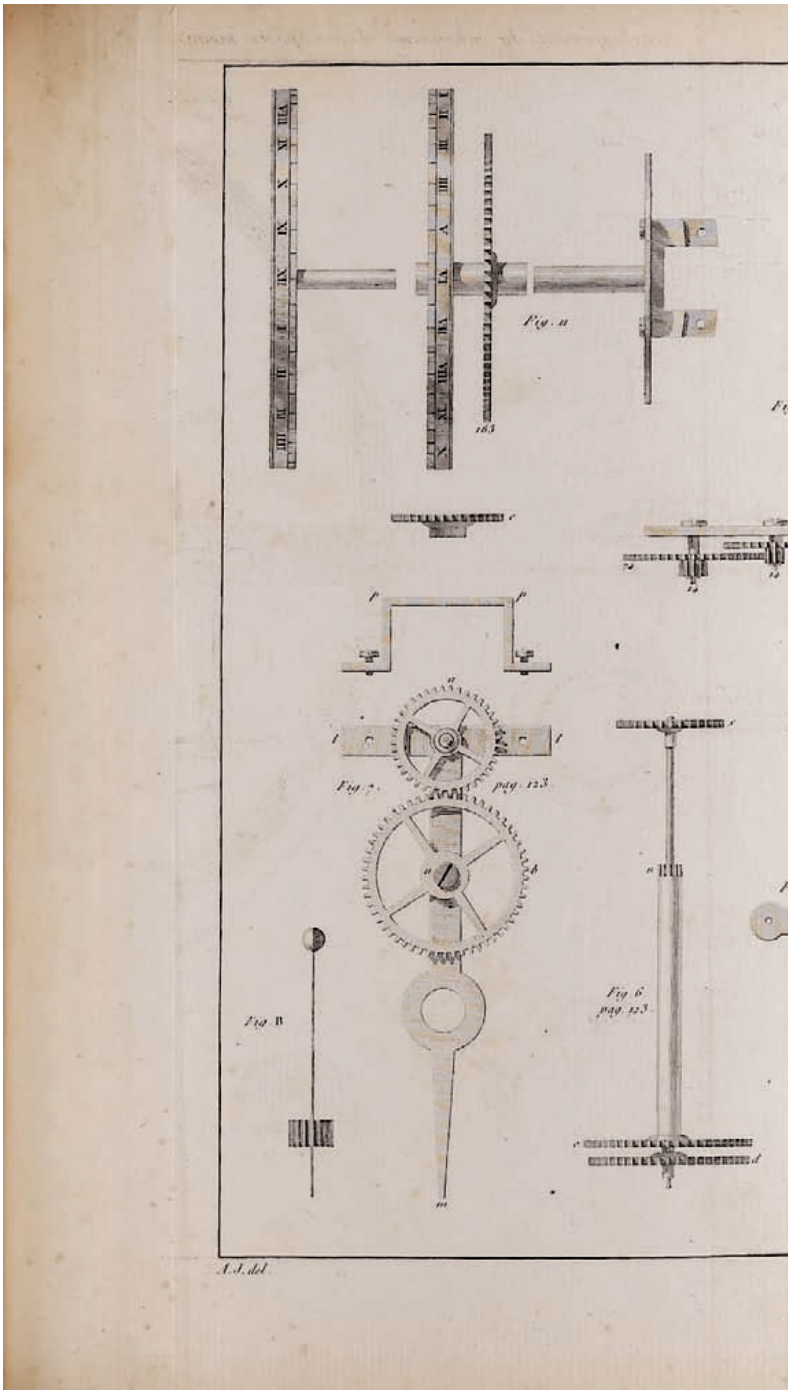

127

JANVIER, ANTIDE

***DES RÉVOLUTIONS DES CORPS CÉLESTES PAR LE MÉCANISME DES ROUAGES AVEC LE RAPPORT DE DELAMBRE SUR L'OUVRAGE*, PARIS, 1812**

4°, full marbled boards, black label, rubbed on the corners and edges, joints split and reinforced at foot of spine. pp. 125 + [IV] with frontispiece and 8 engraved folding plates, some marginal browning to the frontispiece and text, but otherwise clean.

This work represents Janvier's summing up of his life work on the development of clockwork driven planetary machines, the first part, separately issued, of a project for a full treatment of cosmology and cosmological machines. The fine plates to the work were engraved by Leblanc following Janvier's own diagrams.

8 000-10 000 € 10 300-12 900 US$

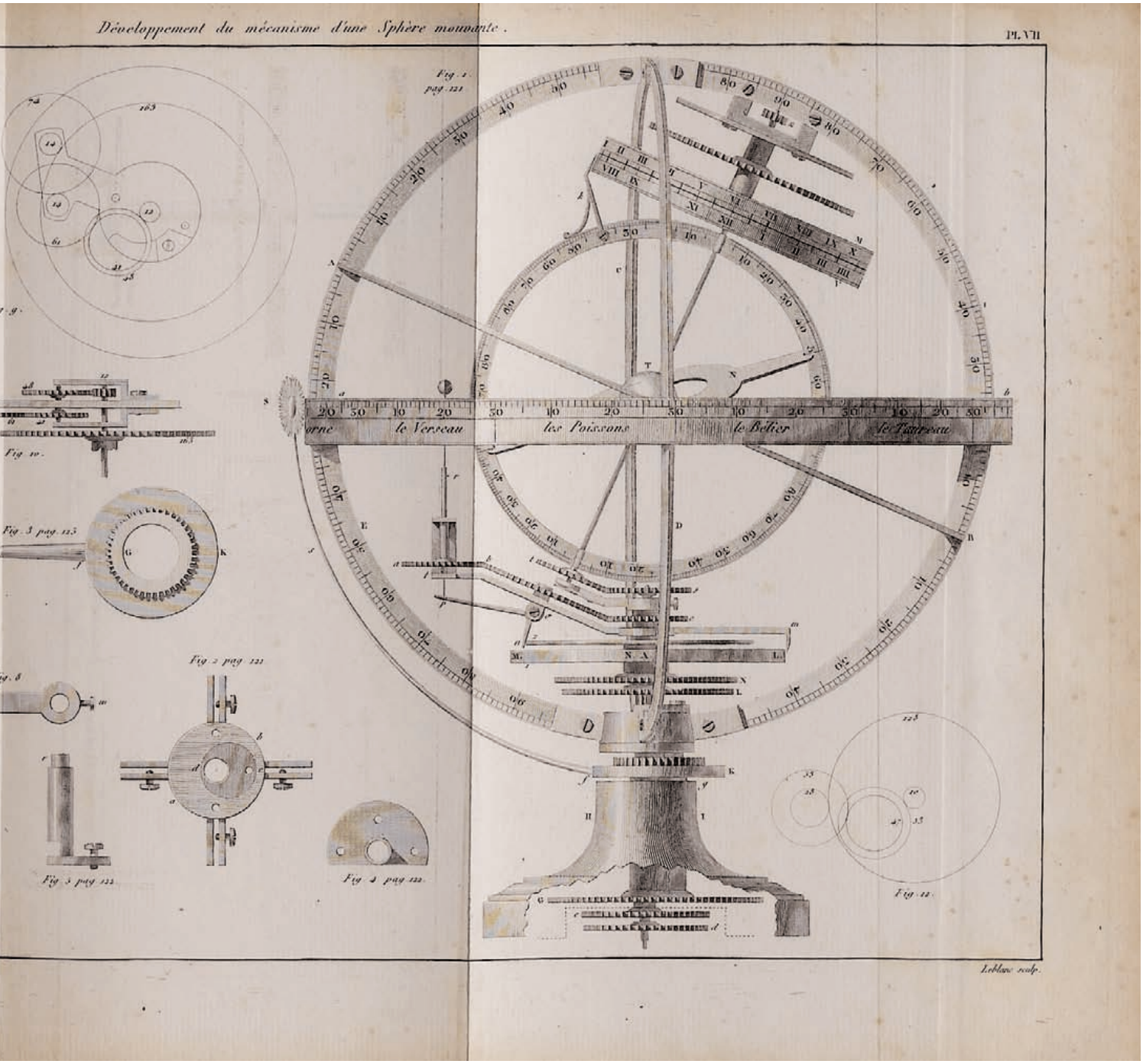
Développement du mécanisme d'une Sphère mouvante.
PL. VII
Fig. 1 pag. 121
le Verseau
les Poissons
le Bélier
le Taureau
Fig. 2 pag. 121
Fig. 3 pag. 122
Fig. 4 pag. 122
Fig. 10.
Fig. 11.
Leblanc sculp.

INFORMATIONS IMPORTANTES DESTINÉES AUX ACHETEURS

La vente est soumise à la législation française et aux Conditions Générales de Vente imprimées dans ce catalogue.

Les pages qui suivent ont pour but de vous donner des informations utiles sur la manière de participer aux enchères. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous assister. Veuillez vous référer à la page renseignements sur la vente de ce catalogue. Il est important que vous lisiez attentivement les informations qui suivent

Les enchérisseurs potentiels devraient consulter également le site www.sothebys.com pour les plus récentes descriptions des biens dans ce catalogue.

Provenance Dans certaines circonstances, Sotheby's peut inclure dans le catalogue un descriptif de l'historique de la propriété du bien si une telle information contribue à la connaissance du bien ou est autrement reconnu et aide à distinguer le bien. Cependant, l'identité du vendeur ou des propriétaires précédents ne peut être divulguée pour diverses raisons. A titre d'exemple, une information peut être exclue du descriptif par souci de garder confidentielle l'identité du vendeur si le vendeur en a fait demande ou parce que l'identité des propriétaires précédents est inconnue, étant donné l'âge du bien.

Commission Acheteur Conformément aux conditions générales de vente de Sotheby's imprimées dans ce catalogue, l'acheteur paiera au profit de Sotheby's, en sus du prix d'adjudication, une commission d'achat qui est considérée comme faisant partie du prix d'achat. La commission d'achat est de 25% HT du prix d'adjudication sur la tranche jusqu'à 15 000 € inclus, de 20% HT sur la tranche supérieure à 15 000 € jusqu'à 800 000 € inclus, et de 12% HT sur la tranche supérieure à 800 000 €, la TVA ou tout montant tenant lieu de TVA au taux en vigueur étant en sus.

TVA

Régime de la marge – biens non marqués par un symbole Tous les biens non marqués seront vendus sous le régime de la marge et le prix d'adjudication ne sera pas majoré de la TVA. La commission d'achat sera majorée d'un montant en lien de TVA (actuellement au taux de 19,60% ou 5,50% pour les livres) inclus dans la marge. Ce montant fait partie de la commission d'achat et il ne sera pas mentionné séparément sur nos documents.

Biens mis en vente par des professionnels de l'Union Européenne † Les biens mis en vente par un professionnel de l'Union Européenne en dehors du régime de la marge seront marqués d'un † à côté du numéro de bien ou de l'estimation. Le prix d'adjudication et la commission d'achat seront majorés de la TVA (actuellement au taux de 19,60% ou 5,50% pour les livres), à la charge de l'acheteur (sous réserve d'un éventuel remboursement de cette TVA en cas d'exportation vers un pays tiers à l'Union Européenne ou de livraison intracommunautaire à destination d'un identifié dans un autre Etat membre de l'Union Européenne (ci-après les cas de remboursement de cette TVA).

Remboursement de la TVA pour les professionnels de l'Union Européenne La TVA sur la commission d'achat et sur le prix d'adjudication des biens marqués par un † sera remboursée si l'acheteur est un professionnel identifié à la TVA dans un autre pays de l'Union Européenne, sous réserve de la preuve de cette identification et de la fourniture de justificatifs du transport des biens de France vers un autre Etat membre, dans un délai d'un mois à compter de la date de la vente.

Biens en admission temporaire ‡ ou Ω Les biens en admission temporaire en provenance d'un pays tiers à l'Union Européenne seront marqués d'un ‡ ou Ω à côté du numéro de bien ou de l'estimation. Le prix d'adjudication sera majoré de frais additionnels de 5,5% net (‡) ou de 19,6 % net (Ω) et la commission d'achat sera majorée de la TVA actuellement au taux de 19,60% (5,5 % pour les livres), à la charge de l'acheteur sous réserve d'un éventuel remboursement de ces frais additionnels et de cette TVA en cas d'exportation vers un pays tiers à l'Union Européenne ou de livraison intracommunautaire (remboursement uniquement de la TVA sur la commission dans ce cas) à destination d'un identifié dans un autre Etat membre de l'Union Européenne (cf. ci-après les cas de remboursement de ces frais).

Remboursement de la TVA pour les non-résidents de l'Union Européenne La TVA incluse dans la marge (pour les ventes relevant du régime de la marge) et la TVA facturée sur le prix d'adjudication et sur la commission d'achat seront remboursées aux acheteurs non résidents de l'Union Européenne pour autant qu'ils aient fait parvenir au service comptable l'exemplaire n°3 du document douanier d'exportation, sur lequel Sotheby's figure dans la case expéditeur, visé par les douanes au recto et au verso, et que cette exportation soit intervenue dans un délai de deux mois à compter de la date de la vente aux enchères.

Tout bien en admission temporaire en France acheté par un non résident de l'Union Européenne fera l'objet d'une mise à la consommation (paiement de la TVA, droits et taxes) dès lors que l'objet aura été enlevé. Il ne pourra être procédé à aucun remboursement. Toutefois, si Sotheby's est informé par écrit que les biens en admission temporaire vont faire l'objet d'une réexportation et que les documents douaniers français sont retournés visé à Sotheby's dans les 60 jours après la vente, la TVA, droits et taxes pourront être remboursés à l'acheteur. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

□ **Absence de Prix de Réserve** A moins qu'il ne soit indiqué le symbole suivant (□), tous les lots figurant dans le catalogue seront offerts à la vente avec un prix de réserve. Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne peut être vendu. Ce prix est en général fixé à un pourcentage de l'estimation la plus basse figurant dans le catalogue. Ce prix ne peut être fixé à un montant supérieur à l'estimation la plus basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente et consignée au procès-verbal. Si un lot de la vente est offert sans prix de réserve, ce lot sera indiqué par le symbole suivant (□). Si tous les lots de la vente sont offerts sans prix de réserve, une Note Spéciale sera insérée dans le catalogue et ce symbole ne sera pas utilisé.

1. AVANT LA VENTE

Abonnement aux Catalogues Si vous souhaitez vous abonner à nos catalogues, veuillez nous contacter au +33 (0)1 53 05 53 85.

Caractère indicatif des estimations Les estimations faites avant la vente sont fournies à titre purement indicatif. Toute offre dans la fourchette de l'estimation basse et de l'estimation haute a des chances raisonnables de succès. Nous vous conseillons toutefois de nous consulter avant la vente car les estimations peuvent faire l'objet de modifications.

L'état des biens Nous sommes à votre disposition pour vous fournir un rapport détaillé sur l'état des biens.

Tous les biens sont vendus tels quels dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents.

Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque bien avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque bien correspond à sa description. Le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice ne seront pas signalés. Les dimensions sont données à titre indicatif.

Dans le cadre de l'exposition d'avant-vente, tout acheteur potentiel aura la possibilité d'inspecter préalablement à la vente chaque objet proposé à la vente afin de prendre connaissance de l'ensemble de ses caractéristiques, de sa taille ainsi que de ses éventuelles réparations ou restaurations.

Sécurité des biens Soucieuse de votre sécurité dans ses locaux, la société Sotheby's s'efforce d'exposer les objets de la manière la plus sûre. Toute manipulation d'objet non supervisée par le personnel de Sotheby's se fait à votre propre risque.

Certains objets peuvent être volumineux et/ou lourds, ainsi que dangereux s'ils sont maniés sans précaution. Dans le cas où vous souhaiteriez examiner plus attentivement des objets, veuillez faire appel au personnel de Sotheby's pour votre sécurité et celle de l'objet exposé.

Certains biens peuvent porter une mention "NE PAS TOUCHER". Si vous souhaitez les étudier plus en détails, vous devez demander l'assistance du personnel de Sotheby's.

Objets mécaniques et électriques Les objets mécaniques et électriques (y compris les horloges) sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel.

Droit d'auteur et copyright Aucune garantie n'est donnée quant à savoir si un bien est soumis à un copyright ou à un droit d'auteur, ni si l'acheteur acquiert un copyright ou un droit d'auteur.

2. LES ENCHÈRES

Les enchères peuvent être portées en personne ou par téléphone ou par l'intermédiaire d'un tiers (les ordres étant dans ce dernier cas transmis par écrit ou par téléphone). Les enchères seront conduites en Euros. Un convertisseur de devises sera visible pendant les enchères à titre purement indicatif, seul le prix en Euros faisant foi.

Comment enchérir en personne Pour enchérir en personne dans la salle, vous devrez vous faire enregistrer et obtenir une raquette numérotée avant que la vente aux enchères ne commence. Vous devrez présenter une pièce d'identité et des références bancaires.

La raquette est utilisée pour indiquer vos enchères à la personne habilitée à diriger la vente pendant la vente. Si vous voulez devenir l'acheteur d'un bien, assurez-vous que votre raquette est bien visible habilitée à diriger la vente et que c'est bien votre numéro qui est cité.

S'il y a le moindre doute quant au prix ou quant à l'acheteur, attirez immédiatement l'attention de la personne habilitée à diriger la vente.

Tous les biens vendus seront facturés au nom et à l'adresse figurant sur le bordereau d'enregistrement de la raquette, aucune modification ne pourra être faite. En cas de perte de votre raquette, merci d'en informer immédiatement l'un des clercs de la vente.

À la fin de chaque session de vente, vous voudrez bien restituer votre raquette au guichet des enregistrements.

Mandat à un tiers enchérisseur Si vous enchérissez dans la vente, vous le faites à titre personnel et nous pouvons vous tenir pour le seul responsable de cette enchère, à moins de nous avoir préalablement avertis que vous enchérissiez au nom et pour le compte d'une tierce personne en nous fournissant un mandat écrit régulier que nous aurons enregistré.

Ordres d'achat Si vous ne pouvez pas assister à la vente aux enchères, nous serons heureux d'exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom.

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de ce catalogue. Ce service est gratuit et confidentiel. Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence.

Indiquez toujours une « limite à ne pas dépasser ». Les offres illimitées et « d'achat à tout prix » ne seront pas acceptées.

Les ordres écrits peuvent être :

- envoyés par télécopie au +33 (0)1 53 05 52 93/52 94,
- remis au personnel sur place,
- envoyés par la poste aux bureaux de Sotheby's à Paris,
- remis directement aux bureaux de Sotheby's à Paris.

Dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat par écrit au moins 24 h avant la vente.

Enchérir par téléphone Si vous ne pouvez être présent à la vente aux enchères, vous pouvez enchérir directement par téléphone. Les enchères téléphoniques sont acceptées pour tous les biens dont l'estimation basse est supérieure à 4 000 €. Étant donné que le nombre de lignes téléphoniques est limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 24 heures au moins avant la vente pour obtenir ce service dans la mesure des disponibilités techniques. En outre, dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos confirmations écrites d'ordres d'achat par téléphone au moins 24 h avant la vente.

Nous vous recommandons également d'indiquer un ordre d'achat de sécurité que nous pourrons exécuter en votre nom au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre par téléphone. Des membres du personnel parlant plusieurs langues sont à votre disposition pour enchérir par téléphone pour votre compte.

Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphones, celles-ci seront enregistrées.

3. LA VENTE

Conditions Générales de Vente La vente aux enchères est régie par les Conditions Générales de Vente figurant dans ce catalogue. Quiconque a l'intention d'enchérir doit lire attentivement ces Conditions Générales de Vente. Elles peuvent être modifiées par affichage dans la salle des ventes ou par des annonces faites par la personne habilitée à diriger la vente.

Accès aux biens pendant la vente Par mesure de sécurité, l'accès aux biens pendant la vente sera interdit.

Déroulement de la vente La personne habilitée à diriger la vente commencera et poursuivra les enchères au niveau qu'elle juge approprié et peut enchérir de manière successive ou enchérir en réponse à d'autres enchères, et ce au nom et pour le compte du vendeur, à concurrence du prix de réserve.

4. APRÈS LA VENTE

Résultats de la vente Si vous voulez avoir des renseignements sur les résultats de vos ordres d'achat, veuillez téléphoner à Sotheby's (France) S.A.S. au : +33 (0)1 53 05 53 34, fax +33 (0)1 53 05 52 93/52 94.

Paiement
Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente.
Le paiement peut être fait :
- par virement bancaire en Euros
- en traveller chèques en Euros
- par chèque garanti par une banque en Euros
- par chèque en Euros
- par carte de crédit à l'exception de la carte American Express
- en espèces en Euros, pour les particuliers jusqu'à un montant égal ou inférieur à 3 000 € par vente
- en espèces en Euros, pour les commerçants jusqu'à un montant inférieur ou égal à 750 € par vente.

Les caisses et le bureau de remise des biens sont ouverts aux jours ouvrables de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

La politique de Sotheby's est de demander à tout nouveau client et à tout acheteur qui souhaite effectuer le paiement en espèce, sous réserve des dispositions légales en la matière, de nous fournir une preuve d'identité (sous forme d'une pièce d'identité avec une photo, tel que passeport, carte d'identité ou permis de conduire), ainsi qu'une confirmation du domicile permanent.

Des chèques, y compris des chèques de banque, seront libellés à l'ordre de Sotheby's. Bien que les chèques libellés en Euros par une banque française comme par une banque étrangère soient acceptés, nous vous informons que le bien ne sera pas délivré avant l'encaissement définitif du chèque, encaissement pouvant prendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines s'agissant de chèque étranger (crédit après encaissement). Le lot sera, en revanche, délivré immédiatement s'il s'agit d'un chèque de banque.

Les chèques et virements bancaires seront libellés à l'ordre de:
HSBC Paris St Augustin
3, rue La Boétie
75008 Paris
Nom de compte: Sotheby's (France) S.A.S.
Numéro de compte :
30056 00050 00502497340 26
IBAN : FR 76 30056 00050 00502497340 26
Adresse swift : CCFRFRPP

Veuillez indiquer dans vos instructions de paiement à votre banque votre nom, le numéro de compte de Sotheby's et le numéro de la facture. Veuillez noter que nous nous réservons le droit de refuser le paiement fait par une personne autre que l'acheteur enregistré lors de la vente et que le paiement doit être fait en fonds disponibles et l'approbation du paiement est requise. Veuillez contactez notre Département des Comptes Clients pour toute question concernant l'approbation du paiement.

Aucun frais n'est prélevé sur le paiement par carte Mastercard et Visa.

Nous nous réservons le droit de vérifier la source des fonds reçus.

Enlèvement des achats Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement et que l'acheteur ait remis à Sotheby's tout document permettant de s'assurer de son identité.

Tous les biens pourront être retirés pendant ou après chaque vacation, sur présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable de Sotheby's.

Les biens non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur, puis transférés, aux frais de l'acheteur, dans une société de gardiennage désignée par Sotheby's, le dépôt auprès de la société de gardiennage restant aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Tous les frais dus à la société de gardiennage devront être payés par l'acheteur avant de prendre livraison des biens.

Assurance Dès l'adjudication prononcée, l'acheteur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. La société Sotheby's décline toute responsabilité quant aux pertes et dommages que les biens pourraient encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Exportation des biens culturels L'exportation de tout bien hors de la France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer.

Il est de la responsabilité de l'acheteur d'obtenir les autorisations d'exportation ou d'importation.

Il est rappelé aux acheteurs que les biens achetés doivent être payés immédiatement après la vente aux enchères.

Le fait qu'une autorisation d'exportation ou d'importation requise soit refusée ou que l'obtention d'une telle autorisation prenne du retard ne pourra pas justifier l'annulation de la vente ni aucun retard dans le paiement du montant total dû.

Les biens vendus seront délivrés à l'acheteur ou expédiés selon ses instructions écrites et à ses frais, dès l'accomplissement, le cas échéant, des formalités d'exportation nécessaires.

Une Autorisation de Sortie de l'Union Européenne est nécessaire pour pouvoir exporter hors de l'Union Européenne des biens culturels soumis à la réglementation de l'Union Européenne sur l'exportation du patrimoine culturel (N° CEE 3911/92), Journal officiel N° L395 du 31/12/92.

Un Certificat pour un bien culturel est nécessaire pour déplacer, de la France à un autre État Membre, des biens culturels évalués à hauteur ou au-dessus de la limite applicable fixée par la Direction des Musées de France. Si vous le souhaitez, Sotheby's pourra accomplir pour votre compte les formalités nécessaires à l'obtention de ce Certificat.

Un Certificat peut également s'avérer nécessaire pour exporter hors de l'Union Européenne des biens culturels évalués à hauteur ou au-dessus de la limite applicable fixée par la Direction des Musées de France mais au-dessous de la limite fixée par l'Union Européenne.

On trouvera ci-après une sélection de certaines des catégories d'objets impliqués et une indication des limites au-dessus desquelles une Autorisation de Sortie de l'Union Européenne ou un Certificat pour un bien culturel peut être requis:

Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge	30 000 €
Dessins ayant plus de 50 ans d'âge	15 000 €
Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge (autres que les aquarelles, gouaches, pastels et dessins ci-dessus)	150 000 €
Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge	50 000 €
Livres de plus de cent ans d'âge (individuel ou par collection)	50 000 €
Véhicules de plus de 75 ans d'âge	50 000 €
Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales avec leurs plaques respectives et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge	15 000 €
Photographies, films et négatifs afférents ayant plus de 50 ans d'âge	15 000 €
Cartes géographiques imprimées (ayant plus de 100 ans d'âge)	15 000 €
Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (individuels ou par collection)	quelle que soit la valeur
Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge	quelle que soit la valeur
Éléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge)	quelle que soit la valeur
Archives de plus de 50 ans d'âge	quelle que soit la valeur
Tout autre objet ancien (ayant plus de 50 ans d'âge)	50 000 €

Veuillez noter que le décret n°2004-709 du 16 juillet 2004 modifiant le décret n°93-124 du 29 janvier 1993 indique que « pour la délivrance du certificat, l'annexe du décret prévoit, pour certaines catégories, des seuils de valeur différents selon qu'il s'agit d'une exportation à destination d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'une exportation à destination d'un Etat tiers ».

Il est conseillé aux acheteurs de conserver tout document concernant l'importation et l'exportation des biens, y compris des certificats, étant donné que ces documents peuvent vous être réclamés par l'administration gouvernementale.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à l'occasion de demandes de certificat de libre circulation, il se peut que l'autorité habilitée à délivrer les certificats manifeste son intention d'achat éventuel dans les conditions prévues par la loi.

Espèces en voie d'extinction Les objets qui contiennent de la matière animale comme l'ivoire, les fanons de baleines, les carapaces de tortues, etc., indépendamment de l'âge ou de la valeur, requièrent une autorisation spéciale du Ministère français de l'Environnement avant de quitter la France. Nous vous suggérons de vérifier, auprès de votre propre ministère gouvernemental concerné dans votre pays quelles sont les modalités à respecter pour importer de tels objets.

Droit de préemption L'État peut exercer sur toute vente publique d'œuvres d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'État dispose d'un délai de 15 jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'État se subroge à l'acheteur.

Sont considérés comme œuvres d'art, pour les besoins de l'exercice du droit de préemption de l'État, les biens suivants :

(1) objets archéologiques ayant plus de cent ans d'âge provenant de fouilles et découvertes terrestres et sous-marines, de sites archéologiques ou de collections archéologiques ;
(2 éléments de décor provenant du démembrement d'immeuble par destination ;
(3) peintures, aquarelles, gouaches, pastels, dessins, collages, estampes, affiches et leurs matrices respectives ;
(4) photographies positives ou négatives quel que soit leur support ou le nombre d'images sur ce support ;
(5) œuvres cinématographiques et audiovisuelles;
(6) productions originales de l'art statuaire ou copies obtenues par le même procédé et fontes dont les tirages ont été exécutés sous le contrôle de l'artiste ou de ses ayants droit et limités à un nombre inférieur ou égal à huit épreuves, plus quatre épreuves d'artistes, numérotées ;
(7) œuvre d'art contemporain non comprise dans les catégories citées aux 3) à 6) ;
(8) meubles et objets d'art décoratif ;
(9) manuscrits, incunables, livres et autres documents imprimés ;
(10) collections et spécimens provenant de collection de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie ; collections et biens présentant un intérêt historique, paléontologique, ethnographique ou numismatique ;
(11) moyens de transport ;
(12) tout autre objet d'antiquité non compris dans les catégories citées aux 1) à 11).

INFORMATION TO BUYERS

All property is being offered under French Law and the Conditions of Sale printed in this catalogue.

The following pages are designed to give you useful information on how to participate in an auction. Our staff as listed at the front of this catalogue will be happy to assist you. Please refer to the section Sales Enquiries and Information. It is important that you read the following information carefully.

Prospective bidders should also consult **www.sothebys.com** for the most up to date cataloguing of the property in this catalogue.

Provenance In certain circumstances, Sotheby's may print in the catalogue the history of ownership of a work of art if such information contributes to scholarship or is otherwise well known and assists in distinguishing the work of art. However, the identity of the seller or previous owners may not be disclosed for a variety of reasons. For example, such information may be excluded to accommodate a seller's request for confidentiality or because the identity of prior owners is unknown given the age of the work of art.

Buyer's Premium According to Sotheby's Conditions of Sale printed in this catalogue, the buyer shall pay to Sotheby's and Sotheby's shall retain for its own account, a buyer's premium, which will be added to the hammer price and is payable by the buyer as part of the total purchase price. The buyer's premium is 25% of the hammer price up to and including €15,000, 20% of any amount in excess of €15,000 up to and including €800,000, and 12% of any amount in excess of €800,000, plus any applicable VAT or amount in lieu of VAT at the applicable rate.

VAT Rules
Property with no VAT symbol (Margin Scheme) Where there is no VAT symbol, Sotheby's is able to use the Margin Scheme and VAT will not normally be charged on the hammer price. Sotheby's must bear VAT on the buyer's premium and hence will charge an amount in lieu of VAT (currently at a rate of 19.60% or 5.50% for books) on this premium. This amount will form part of the buyer's premium on our invoice and will not be separately identified.

Property with † symbol (property sold by European Union professionals) Where there is the † symbol next to the property number or the estimate, the property is sold outside the margin scheme by European Union (EU) professionals. VAT will be charged to the buyer (currently at a rate of 19.60% or 5.50% for books) on both the hammer price and buyer's premium subject to a possible refund of such VAT if the property is exported outside the EU or if it is removed to another EU country (see also paragraph below).

VAT refund for property with † symbol (for European Union professionals) VAT registered buyers from other European Union (EU) countries may have the VAT on the hammer price and on the buyer's premium refunded if they provide Sotheby's with their VAT registration number and evidence that the property has been removed from France to another country of the EU within a month of the date of sale.

Property with ‡ or Ω symbols (temporary importation) Those items with the ‡ or Ω symbols next to the property number of the estimate have been imported from outside the European Union (EU) and are to be sold at auction under temporary importation. The hammer price will be increased by additional expenses of 5,5 % (‡) or of 19,6 % (Ω) and the buyer's premium will be increased of VAT currently at a rate of 19,60 %. (5,5 % for books). These taxes will be charged to the buyer who can claim a possible refund of these additional expenses and of this VAT if the property is exported outside the EU or if it is shipped to another EU country (refund of VAT only on the buyer's premium in that case)) (cf. see also paragraph below)

VAT refund for non European Union buyers Non European Union (EU) buyers may have the amount in lieu of VAT (for property sold under the margin scheme) and any applicable VAT on the hammer price and on the buyer's premium refunded if they provide Sotheby's with evidence that the property has been removed from France to another country outside the EU within two months of the date of sale (in the form of a copy of customs export documentation where Sotheby's appears as the shipper stamped by customs officers).

Any property which is on temporary import in France, and bought by a non EU resident, will be subjected to clearance inward (payment of the VAT, duties and taxes) upon release of the property. No reimbursement of VAT, duties and taxes to the buyer will be possible, except if written confirmation is provided to Sotheby's that the temporary imported property will be re-exported, and that the French customs documentation has been duly signed and returned to Sotheby's within 60 days after the sale. After the 60-day period, no reimbursement will be possible.

□ **No Reserve** Unless indicated by a box (□), all lots in this catalogue are offered subject to a reserve. A reserve is the confidential hammer price established between Sotheby's and the seller and below which a lot will not be sold. The reserve is generally set at a percentage of the low estimate and will not exceed the low estimate for the lot as set out in the catalogue or as announced by the auctioneer. If any lots in the catalogue are offered without a reserve, these lots are indicated by a box (□). If all lots in the catalogue are offered without a reserve, a Special Notice will be included to this effect and the box symbol will not be used.

1. BEFORE THE AUCTION

Catalogue Subscriptions If you would like to take out a catalogue subscription, please ring +33 (0)1 53 05 53 85.

Pre-sale Estimates The pre-sale estimates are intended purely as a guide for prospective buyers. Any bid between the high and the low pre-sale estimates offers a fair chance of success. It is always advisable to consult us nearer the time of sale as estimates can be subject to revision.

Condition of the property Solely as a convenience, we may provide condition reports.

All property is sold in the condition in which they were offered for sale with all their imperfections and defects. No claim can be accepted for minor restoration or small damages.

It is the responsibility of the prospective bidders to inspect each property prior to the sale and to satisfy themselves that each property corresponds with its description. Given that the re-lining, frames and linings constitute protective measures and not defects, they will not be noted. Any measurements provided are only approximate.

All prospective buyers shall have the opportunity to inspect each property for sale during the pre-sale exhibition in order to satisfy themselves as to characteristics, size as well as any necessary repairs or restoration.

Safety at Sotheby's Sotheby's is concerned for your safety while on our premises and we endeavour to display items safely so far as is reasonably practicable. Nevertheless, should you handle any items on view at our premises, you do so at your own risk.

Some items can be large and/or heavy and can be dangerous if mishandled. Should you wish to view or inspect any items more closely please ask for assistance from a member of Sotheby's staff to ensure your safety and the safety of the property on view.

Some items on view may be labelled "PLEASE DO NOT TOUCH". Should you wish to view these items you must ask for assistance from a member of Sotheby's staff, who will be pleased to assist you.

Electrical and Mechanical Goods All electrical and mechanical goods (including clocks) are sold on the basis of their decorative value only and should not be assumed to be operative. It is essential that prior to any intended use, the electrical system is checked and approved by a qualified electrician.

Copyright No representations are made as to whether any property is subject to copyright, nor whether the buyer acquires any copyright in any property sold.

2. BIDDING IN THE SALE

Bids may be executed in person by paddle during the auction or by telephone, or by a third person who will transmit the orders in writing or by telephone prior to the sale. The auctions will be conducted in Euros. A currency converter will be operated in the salesroom for your convenience but, as errors may occur, you should not rely upon it as a substitute for bidding in Euros.

Bidding in Person To bid in person at the auction, you will need to register for and collect a numbered paddle before the auction begins. Proof of identity and bank references will be required.

If you wish to bid on a property, please indicate clearly that you are bidding by raising your paddle and attracting the attention of the auctioneer. Should you be the successful buyer of any property, please ensure that the auctioneer can see your paddle and that it is your number that is called out.

Should there be any doubts as to price or buyer, please draw the auctioneer's attention to it immediately.

Sotheby's will invoice all property sold to the name and address in which the paddle has been registered and invoices cannot be transferred to other names and addresses. In the event of loss of your paddle, please inform the sales clerk immediately.

At the end of the sale, please return your paddle to the registration desk.

Bidding as Principal If you make a bid at auction, you do so as principal and Sotheby's may hold you personally and solely liable for that bid unless it has been previously agreed that you do so on behalf of an identified and acceptable third party and you have produced a valid written power of attorney acceptable to us.

Absentee Bids If you cannot attend the auction, we will be pleased to execute written bids on your behalf.

A bidding form can be found at the back of this catalogue. This service is free and confidential. In the event of identical bids, the earliest bid received will take precedence.

Always indicate a "top limit". "Buy" and unlimited bids will not be accepted.

Any written bids may be:

- Sent by facsimile to +33 (0)1 53 05 52 93/52 94,
- Given to staff at the Client Service Desks,
- Posted to the Paris offices of Sotheby's,
- Hand delivered to the Paris offices of Sotheby's.

To ensure a satisfactory service to bidders, please ensure that we receive your written bids at least 24 hours before the sale.

Bidding by Telephone If you cannot attend the auction, it is possible to bid on the telephone on property with a minimum low estimate of €4,000. As the number of telephone lines is limited, it is necessary to make arrangements for this service 24 hours before the sale. Moreover, in order to ensure a satisfactory service to bidders, we kindly ask you to make sure that we have received your written confirmation of telephone bids at least 24 hours before the sale.

We also suggest that you leave a covering bid which we can execute on your behalf in the event we are unable to reach you by telephone. Multi-lingual staff are available to execute bids for you.

Telephone bidding will be recorded to ensure any misunderstanding over bidding during the auctions.

3. AT THE AUCTION

Conditions of Sale The auction is governed by the Conditions of Sale printed in this catalogue. Anyone considering bidding in the auction should read the Conditions of Sale carefully. They may be amended by way of notices posted in the salesroom or by way of announcement made by the auctioneer.

Access to the property during the sale For security reasons, prospective bidders will not be able to view the property whilst the auction is taking place.

Auctioning The auctioneer may commence and advance the bidding at levels he considers appropriate and is entitled to place consecutive and responsive bids on behalf of the seller until the reserve price is achieved.

4. AFTER THE AUCTION

Results If you would like to know the result of any absentee bids which you may have instructed us to execute on your behalf, please telephone Sotheby's (France) S.A.S. on: +33 (0)1 53 05 53 34, or by fax. +33 (0)1 53 05 52 93/52 94.

Payment Payment is due immediately after the sale and may be made by the following methods:

- Bank wire transfer in Euros
- Euro travellers cheque
- Euro banker's draft
- Euro cheque
- Credit cards except American Express card
- Cash in Euros : for private to an equal or lower amount of €3,000 per sale
- Cash in Euros : for professionals to an equal or lower amount of €750 per sale

Cashiers and the Collection of Purchases office are open daily 10.00 to 12.30 and 14.00 to 17.00.

It is Sotheby's policy to request any new clients or buyers preferring to make a cash payment to provide proof of identity (by providing some form of government issued identification containing a photograph, such as a passport, identity card or driver's licence) and confirmation of permanent address. Thank you for your co-operation.

Cheques and drafts should be made payable to Sotheby's. Although personal and company cheques drawn up in Euro on French bank as by a foreign bank are accepted, you are advised that property will not be released before the final collection of the cheque, collection that can take several days, or even several weeks as for foreign cheque (credit after collection).

On the other hand, the lot will be issued immediately if you have a pre-arranged Cheque Acceptance Facility.

Bank transfers should be made to:
HSBC Paris St Augustin
3, rue La Boétie
75008 Paris
Name : Sotheby's (France) S.A.S.
Account Number : 30056 00050 00502497340 26
IBAN : FR 76 30056 00050 00502497340 26
Swift Code : CCFRFRPP

Please include your name, Sotheby's account number and invoice number with your instructions to your bank. Please note that we reserve the right to decline payments received from anyone other than the buyer of record and that clearance of such payments will be required. Please contact our Client Accounts Department if you have any questions concerning clearance.

No administrative fee is charged for payment by Mastercard and Visa.

We reserve the right to seek identification of the source of funds received.

Collection of Purchases Purchases can only be collected after payment in full in cleared funds has been made and appropriate identification has been provided.

All property will be available during, or after each session of sale on presentation of the paid invoice with the release authorisation from the Client Accounts Office.

Uncollected property will be stored at the buyer's risk and expense and then transferred to a storage facility designated by Sotheby's at the buyer's expense, the storage in the storage facility designated by Sotheby's shall be at the buyer's risk and expense.

All charges due to the storage facility shall be met in full by the buyer before collection of the property by the buyer.

Insurance Once the hammer falls, buyers are solely responsible for taking out insurance to cover their purchases. Sotheby's does not assume any liability for loss or damage to items which may occur after the hammer falls.

Export of cultural goods The export of any property from France or import into any other country may be subject to one or more export or import licences being granted.

It is the buyer's responsibility to obtain any relevant export or import licence.

Buyers are reminded that property purchased must be paid for immediately after the auction.

The denial of any export or import licence required or any delay in obtaining such licence cannot justify the cancellation of the sale or any delay in making payment of the total amount due.

Sold property will only be delivered to the buyer or sent to the buyer at their expense, following his/her written instructions, once the export formalities are complete.

Sotheby's, upon request, may apply for a licence to export your property outside France (a "Passport"). An EU Licence is necessary to export from the European Union cultural goods subject to the EU Regulation on the export of cultural property (EEC No. 3911/92, Official Journal No. L395 of 31/12/92).

A French Passport is necessary to move from

France to another Member State of the EU cultural goods valued at or above the relevant French Passport threshold.

A French Passport may also be necessary to export outside the European Union cultural goods valued at or above the relevant French Passport limit but below the EU Licence limit.

The following is a selection of some of the categories and a summary of the limits above which either an EU licence or a French Passport is required:

Watercolours, gouaches and pastels more than 50 years old €30,000
Drawings more than 50 years old €15,000
Pictures and paintings in any medium on any material more than 50 years old (other than watercolours, gouaches and pastels above mentioned) €150,000
Original sculpture or statuary and copies produced by the same process as the original more than 50 years old €50,000
Books more than 100 years old singly or in collection €50,000
Means of transport more than 75 years old €50,000
Original prints, engravings, serigraphs and lithographs with their respective plates and original posters €15,000
Photographs, films and negatives there of €15,000
Printed Maps more than 100 years old €15,000
Incunabula and manuscripts including maps and musical scores single or in collections irrespective of value
Archaeological items more than 100 years old irrespective of value
Dismembered monuments more than 100 years old irrespective of value
Archives more than 50 years old irrespective of value
Any other antique items more than 50 years old €50,000

Please note that French regulation n°2004-709 dated 16th July 2004 modifying French regulation n°93-124 dated 29th January 1993, indicates that «for the delivery of the French passport, the appendix of the regulation foresees that for some categories, thresholds will be different depending where the goods will be sent to, outside or inside the EU».

We recommend that you keep any document relating to the import and export of property, including any licences, as these documents may be required by the relevant authority.

Please note that when applying for a certificate of free circulation for the property, the authority issuing such certificate may express its intention to acquire the property within the conditions provided by law.

Endangered Species Items made of or incorporating animal material such as ivory; whalebone; tortoiseshell etc., irrespective of age or value, require a specific licence from the French Department of the Environment prior to leaving France. We suggest that buyers also check with their own relevant government department regarding the importation of such items.

Pre-emption right The French state retains a pre-emption right on certain works of art and archives which may be exercised during the auction. In case of confirmation of the pre-emption right within fifteen (15) days from the date of the sale, the French state shall be subrogated in the buyer's position.

Considered as works of art, for purposes of pre-emption rights are the following categories:

1) Archaeological objects more than 100 years old found during land based and underwater searches of archaeological sites and collections;
2) Pieces of decoration issuing from dismembered buildings;
3) Watercolours, gouaches and pastels, drawings, collages, prints, posters and their frames;
4) Photographs, films and negatives thereof irrespective of the number;
5) Films and audio-visual works;
6) Original sculptures or statuary or copies obtained by the same process and castings which were produced under the artists or legal descendants control and limited in number to less than eight copies, plus four numbered copies by the artists;
7) Contemporary works of art not included in the abovecategories 3) to 6);
8) Furniture and decorative works of art;
9) Incunabula and manuscripts, books and other printed documents;
10) Collections and specimens from zoological, botanical, mineralogy, anatomy collections ; collections and objects presenting a historical, paleontologic, ethnographic or numismatic interest;
11) Means of transport;
12) Any other antique objects not included in the abovecategories 1) to 11)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A complete translation in English of our Conditions of Business is available on **sothebys.com** or on request +33 1 53 05 53 05

ARTICLE I : GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre la société Sotheby's France S.A.S (« Sotheby's ») en tant que mandataire du(es) vendeur(s), et les acheteurs, les enchérisseurs et leurs mandataires et ayant-droits respectifs, dans le cadre de son activité de vente aux enchères publiques et de vente de gré à gré des biens invendus.

Dans le cadre des ventes mentionnées au paragraphe précédent, Sotheby's agit en qualité de mandataire du vendeur, le contrat de vente étant conclu entre le vendeur et l'acheteur.

Les présentes Conditions Générales de Vente et toutes les notifications, descriptions, déclarations et autres concernant un bien quelconque, qui figurent dans le catalogue de la vente ou qui sont affichées dans la salle de vente, sont susceptibles d'être modifiées par toute déclaration faite par la personne habilitée à diriger la vente préalablement à la mise aux enchères du bien concerné.

Le "groupe Sotheby's" comprend la société Sotheby's dont le siège est situé aux Etats-Unis d'Amérique, toutes les entités contrôlées par celle-ci au sens de l'Article L. 233-3 du Code de Commerce (y compris Sotheby's) ainsi que la société Sotheby's Diamonds et toutes les entités contrôlées par elle au sens de l'Article L. 233-3 du Code de Commerce.

Le fait de participer à la vente vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des Informations aux Acheteurs.

AVANT LA VENTE

ARTICLE II : OBLIGATIONS DU VENDEUR – DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Le vendeur garantit à Sotheby's et à l'acheteur :

(i) qu'il est le plein propriétaire non contesté ou qu'il est dûment mandaté par le plein propriétaire non contesté des biens mis en vente, lesquels sont libres de toutes réclamations, contestations, saisies, réserves de propriété, droits, charges, garanties ou nantissements quelconques de la part de tiers, et qu'il peut ainsi valablement transférer la propriété pleine et entière desdits biens ;
(ii) que les biens sont en règle avec la réglemen tation douanière française ; que, dans le cas où les biens, entrés sur le territoire français, proviendraient d'un pays non-membre ou d'un pays membre de l'Union Européenne, ces biens ont été légalement importés ; qu'ils ont été légalement et à titre définitif exportés comme l'exige la législation en vigueur dans tout pays, quel qu'il soit, où ils se trouvaient précédemment; que les déclarations requises à l'importation et à l'exportation ont été dûment effectuées et les taxes à l'exportation et à l'importation ont été dûment réglées ;
(iii) qu'il a payé ou paiera toutes les taxes et/ou les droits qui sont dus sur les produits de la vente du bien et qu'il a notifié par écrit à Sotheby's le détail des taxes et droits qui sont dus par Sotheby's au nom du vendeur dans tout pays autre que la France ;
(iv) qu'il a mis à la disposition de Sotheby's toutes les informations concernant les biens mis en vente, notamment toutes les informations relatives au titre de propriété, à l'authenticité, à l'origine, aux obligations fiscales et/ou douanières ainsi qu'à l'état desdits biens.

Le vendeur indemnisera Sotheby's et l'acheteur de tous dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient du non respect partiel ou total de l'une quelconque de ses obligations. Si à tout moment Sotheby's a un doute sérieux quant à la véracité des garanties données par le vendeur et/ou au respect par le vendeur de ses obligations essentielles vis-à-vis de l'acheteur, Sotheby's se réserve le droit d'en informer l'acheteur et, dans le cas où ce dernier demanderait l'annulation de la vente, de consentir à cette annulation au nom du vendeur, ce que le vendeur reconnait et accepte.

ARTICLE III : ÉTAT DES BIENS VENDUS

Tous les biens sont vendus tels quels, dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents. Il est de la responsabilité des enchérisseurs d'examiner chaque bien avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque bien correspond à sa description. Les dimensions sont données à titre indicatif.

ARTICLE IV : DROITS D'AUTEUR

La vente des biens proposés n'emporte en aucun cas la cession des droits d'auteur attachés aux biens tels que notamment les droits de reproduction ou de représentation.

ARTICLE V : INDICATIONS DU CATALOGUE

Les indications portées sur le catalogue seront établies par Sotheby's avec la diligence requise pour une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des rectifications affichées dans la salle de vente avant l'ouverture de la vacation ou de celles annoncées par la personne habilitée à diriger la vente en début de vacation et portées sur le procès-verbal de la vente. Les indications seront établies compte tenu des informations données par le vendeur, des connaissances scientifiques, techniques et artistiques et de l'opinion généralement admise des experts et des spécialistes, existantes à la date à laquelle lesdites indications sont établies.

Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et peuvent faire l'objet de modifications juste avant la vente.

Toute reproduction de textes, d'illustrations ou de photographies figurant au catalogue nécessite l'autorisation préalable de Sotheby's.

ARTICLE VI : EXPOSITION

Dans le cadre de l'exposition avant-vente, tout acheteur potentiel aura la possibilité d'inspecter préalablement à la vente chaque objet proposé à la vente afin de prendre connaissance de l'ensemble de ses caractéristiques, de sa taille ainsi que de ses éventuelles réparations ou restaurations.

ARTICLE VII : ORDRES D'ACHAT

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présents à la vente, Sotheby's pourra exécuter sur demande, des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique si ce dernier moyen est indiqué spécifiquement dans le catalogue, étant entendu que Sotheby's, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci. Sotheby's se réserve le droit d'enregistrer, dans les conditions prévues par la loi, les enchères portées par téléphone.

Tout enchérisseur sera considéré comme agissant pour son propre compte, à moins qu'il n'ait été porté au préalable et par écrit à la connaissance de Sotheby's qu'il agit pour le compte d'un tiers, et que ce tiers soit bien connu de Sotheby's. L'enchérisseur agissant pour le compte d'un tiers, d'une part, et ce dernier, d'autre part, seront tenus solidairement responsables de l'exécution des engagements incombant à tout acheteur en vertu de la loi et des présentes Conditions Générales de Vente. En cas de contestation de la part de ce tiers, Sotheby's pourra tenir l'enchérisseur pour seul responsable de l'enchère en cause.

ARTICLE VIII : PRIX DE RÉSERVE

A moins qu'il ne soit indiqué autrement, tous les lots figurant au catalogue seront offerts à la vente avec un prix de réserve. Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne peut être vendu. Ce prix ne peut être fixé à un montant supérieur à l'estimation la plus basse figurant dans le catalogue ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente et consignée au procès-verbal.

ARTICLE IX : RETRAIT DES BIENS

Sotheby's pourra, sans que sa responsabilité puisse être engagée, retirer de la vente les biens proposés à la vente pour tout motif légitime (notamment en cas de (i) non respect par le vendeur de ses déclarations et garanties, (ii) de doute légitime sur l'authenticité du bien proposé à la vente, ou (iii) à la suite d'une opposition formulée par un tiers quel qu'en soit le bien fondé, ou (iv) en application d'une décision de justice, ou (v) en cas de révocation par le vendeur de son mandat).

Si Sotheby's a connaissance d'une contestation relative au titre de propriété du lot que le vendeur a confié à Sotheby's ou relative à une sûreté ou un privilège grevant celui-ci, Sotheby's ne pourra remettre ledit lot au vendeur tant que la contestation n'aura pas été résolue en faveur du vendeur.

PENDANT LA VENTE

ARTICLE X : DÉROULEMENT DE LA VENTE

La personne habilitée à diriger la vente prononce les adjudications, assure la police des ventes et peut faire toutes réquisitions pour y maintenir l'ordre.

A l'ouverture de chaque vacation, la personne habilitée à diriger la vente fait connaître les modalités de la vente et des enchères.

Chaque bien est identifié par un numéro qui correspond au numéro figurant dans le catalogue de la vente pour ce bien.

Sauf déclaration contraire de la personne habilitée à diriger la vente, la vente est effectuée dans l'ordre de la numérotation des biens.

Avant ou pendant la vente, la personne habilitée à diriger la vente pourra procéder à des retraits de biens de la vente conformément à la loi.

La personne habilitée à diriger la vente commencera les enchères au niveau qu'elle juge approprié et les poursuivra de même. Elle pourra porter des enchères successives ou répondre jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En cas de doute sur la validité de toute enchère, y compris notamment en cas d'enchères simultanées, la personne habilitée à diriger la vente pourra, à sa discrétion, annuler l'enchère portée et poursuivre la procédure de vente aux enchères du bien concerné.

Sotheby's se réserve la possibilité de ne pas prendre l'enchère portée par ou pour le compte d'un enchérisseur si celui-ci a été précédemment en défaut de paiement ou a été impliqué dans des incidents de paiement, de telle sorte que l'acceptation de son enchère pourrait mettre en cause la bonne fin de la vente aux enchères.

La personne habilitée à diriger la vente pourra procéder, sous réserve d'obtenir l'accord du vendeur, à toute division des biens mis en vente.

La personne habilitée à diriger la vente aura la faculté de procéder à la réunion des biens mis en vente par le même vendeur.

ARTICLE XI : ADJUDICATION / TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / TRANSFERT DE RISQUE

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'acheteur sous réserve que la personne habilitée à diriger la vente accepte la dernière enchère en déclarant le lot adjugé. Un contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur sera alors formé, à moins que, après qu'un lot ait été adjugé, il apparaisse qu'une erreur a été commise ou une contestation est élevée. Dans ce cas, la personne habilitée à diriger la vente aura la faculté discrétionnaire de constater que la vente de ce lot n'est pas formée et pourra décider, selon le cas, de désigner un autre adjudicataire, ou de poursuivre les enchères, ou d'annuler la vente et de remettre en vente le lot concerné. Cette faculté devra être mise en œuvre avant que la personne habilitée à diriger la vente ne prononce la fin de la vacation. Les ventes seront définitivement formées à la clôture de la vacation. Si une contestation s'élève après la vacation, le procès-verbal de la vente fera foi.

L'acheteur ne devient propriétaire du bien adjugé qu'à compter du règlement effectif à Sotheby's du prix d'adjudication et des commissions et frais dus.

Tous les risques afférents au bien adjugé seront à la charge de l'acheteur à l'expiration d'un délai de 5 jours suivant la date de la vente, le jour de la vacation étant inclus dans le calcul. Si le lot est retiré par l'acheteur avant l'expiration de ce délai, le transfert de risques interviendra lors du retrait du bien par l'acheteur.

En cas de dommages (notamment perte, vol ou destruction) causé au bien adjugé survenu avant le transfert des risques à l'acheteur et après le paiement effectif à Sotheby's du prix d'adjudication et des commissions et frais dus, l'indemnité versée par Sotheby's à l'acheteur ne pourra être supérieure au prix d'adjudication (hors taxes). Aucune indemnité ne sera due dans les cas suivants : (i) dommages causés aux encadrements et verres recouvrant les biens achetés, (ii) dommages causés par un tiers à qui le bien a été confié en accord avec l'acheteur, en ce compris les erreurs de traitement (notamment travaux de restauration, encadrement ou nettoyage), (iii) dommages causés de manière directe ou indirecte, par les changements d'humidité ou de température, l'usure normale, la détérioration progressive ou le vice caché (notamment la vermoulure), (iv) dommages causés par les guerres ou les armes de guerre utilisant la fission atomique ou la contamination radioactive, les armes chimiques, bio-chimiques ou électro-magnétiques.

ARTICLE XII : DROIT DE PRÉEMPTION

L'État français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art et archives, dont l'exercice, au cours de la vente, doit être confirmé dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la date de la vente. En cas de confirmation dans ce délai, l'État français est subrogé à l'acheteur.

APRÈS LA VENTE

ARTICLE XIII : COMMISSION D'ACHAT

L'acheteur paiera au profit de Sotheby's, en sus du prix d'adjudication, une commission d'achat qui est considérée comme faisant partie du prix d'achat. La commission d'achat est de 25% HT du prix d'adjudication sur la tranche jusqu'à 15,000 euros inclus, de 20% HT sur la tranche supérieure à 15,000 euros jusqu'à 800,000 euros inclus, et de 12% HT sur la tranche supérieure à 800,000 euros, la TVA ou toute taxe similaire au taux en vigueur calculée sur la commission étant prélevée en sus par Sotheby's.

ARTICLE XIV : RÈGLEMENT

Dès qu'un bien est adjugé, l'acheteur doit présenter à la personne dirigeant la vente ou à ses assistants, le numéro qui lui a été attribué et acquitter immédiatement le montant du prix d'adjudication, de la commission d'achat et des frais de vente en euros.

L'acheteur doit procéder à l'enlèvement de ses achats à ses propres frais à compter de la date d'adjudication.

ARTICLE XV : DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'ACHETEUR

En cas de défaut de paiement de l'acheteur, Sotheby's lui adressera une mise en demeure. Si cette mise en demeure reste infructueuse:

(a) le vendeur pourra choisir de remettre en vente le bien sur folle enchère. Le vendeur devra faire connaître à Sotheby's sa décision de remettre le bien en vente sur folle enchère dès que Sotheby's l'aura informé de la défaillance de l'acheteur, et au plus tard dans les trois (3) mois suivant la date de la vente. Sotheby's remettra alors le bien aux enchères. Si le prix atteint par le bien à l'issue de cette nouvelle vente aux enchères est inférieur au prix atteint lors de l'enchère initiale, le fol enchérisseur devra payer la différence entre l'enchère initiale et la nouvelle enchère (y compris tout différence dans le montant de la commission d'achat ainsi que la TVA ou toute taxe similaire applicable) augmentée de tous frais encourus lors de la nouvelle vente ;

(b) si le vendeur n'indique pas à Sotheby's, dans le délai de trois mois suivant la date de la vente, son intention de remettre en vente le bien sur folle enchère, il sera réputé avoir renoncé à cette possibilité et Sotheby's aura mandat d'agir en son nom et pour son compte et pourra, mais sans y être obligé et sans préjudice de tous les droits dont dispose le vendeur en vertu de la loi :

(i) soit notifier à l'acquéreur défaillant la résolution de plein droit de la vente ; la vente sera alors réputée ne jamais avoir eu lieu et l'acquéreur défaillant demeurera redevable des frais, accessoires et pénalités éventuellement dus ;

(ii) soit poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication (augmenté de tous les frais, commission et taxes dus), pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, sous réserve dans ce dernier cas que Sotheby's ait obtenu préalablement du vendeur un mandat spécial et écrit à cet effet.

Sotheby's tiendra le vendeur informé de toutes démarches accomplies au nom du vendeur.

Par ailleurs, Sotheby's décline toute responsabilité quant aux conséquences, quelles qu'elles puissent être, d'une fausse déclaration et/ou d'un défaut de paiement de l'acheteur.

ARTICLE XVI : CONSÉQUENCES POUR L'ACHETEUR D'UN DÉFAUT DE PAIEMENT

Quelle que soit l'option retenue conformément à l'Article XV (remise en vente sur folle enchère, résolution de plein droit de la vente ou exécution forcée de la vente) :

(a) L'acquéreur défaillant sera tenu, du seul fait de son défaut de paiement, de payer :

(i) tous les frais et accessoires, de quelque nature qu'ils soient, relatifs au défaut de paiement (en ce inclus, tous les frais liés à la remise en vente du bien sur folle enchère si cette option est choisie par le vendeur) ;

(ii) des pénalités de retard calculées en appliquant, pour chaque jour de retard, un taux EURIBOR 1 mois augmenté de six cents (600) points de base sur la totalité des sommes dues (le nombre de jours de retard étant rapportés à une année de 365 jours) ; et

(iii) des dommages et intérêts permettant de compenser intégralement le (ou les) préjudice(s) causé(s) par le défaut de paiement au vendeur, à Sotheby's et à tout tiers.

(b) Sotheby's pourra discrétionnairement décider de communiquer au vendeur les nom et adresse de l'acheteur afin de permettre au vendeur de poursuivre l'acheteur en justice pour recouvrir les montants qui lui sont dus ainsi que les frais de justice et s'efforcera d'en informer l'acheteur préalablement.

(c) Sotheby's pourra exercer tous les droits et recours sur tous les biens de l'acquéreur défaillant se trouvant en la possession de toute société du groupe Sotheby's.

ARTICLE XVII : EXPORTATION ET IMPORTATION

L'exportation de tout bien de France, et l'importation dans un autre pays, peuvent être sujettes à une ou plusieurs autorisations (d'exportation ou d'importation). Il est de la responsabilité de l'acheteur d'obtenir toute autorisation nécessaire à l'exportation ou à l'importation. Le refus de toute autorisation d'exportation ou d'importation ou tout retard consécutif à l'obtention d'une telle autorisation ne justifiera ni la résolution ou l'annulation de la vente par l'acheteur ni un retard de paiement du bien.

ARTICLE XVIII : REMISE DES BIENS

Sotheby's décline toute responsabilité au titre de l'emballage et du transport des biens.

Le bien adjugé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque (i) Sotheby's a perçu le paiement intégral effectif du prix d'adjudication, de la commission d'achat et des frais de vente de celui-ci, augmentés de toutes taxes y afférentes, ou lorsque toute garantie satisfaisante lui a été donnée sur ledit paiement, et (ii) l'acheteur a délivré à Sotheby's tout document permettant de s'assurer de son identité (que ce soit, selon le cas, une personne physique ou une personne morale). Sotheby's est autorisée à exercer un droit de rétention sur le bien adjugé, ainsi que sur tout autre bien appartenant à l'acheteur et détenu par Sotheby's jusqu'au paiement effectif de l'intégralité des sommes dues par l'acheteur ou jusqu'à la réception d'une garantie de paiement satisfaisante.

ARTICLE XIX : BIENS NON ENLEVÉS PAR L'ACHETEUR

Les biens vendus dans le cadre d'une vente aux enchères ou d'une vente de gré à gré, qui ne sont pas enlevés par l'acheteur seront, à l'expiration d'un délai de 5 jours suivant l'adjudication ou la vente de gré à gré (le jour de la vente étant inclu dans ce délai), entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur, puis transférés, aux frais de l'acheteur, auprès d'une société de gardiennage désignée par Sotheby's, le dépôt auprès de la société de gardiennage restant aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Si les biens ne sont pas enlevés dans l'année suivant l'expiration du délai de 5 jours mentionné au précédent paragraphe, Sotheby's sera autorisée à mettre en vente aux enchères lesdits biens sans prix de réserve, le mandat de vente à cet effet étant donné au profit de Sotheby's par les présentes. Les conditions générales de vente applicables à ces enchères seront celles en vigueur au moment de la vente.

Tous les produits de cette vente seront consignés par Sotheby's sur un compte spécial, après déduction par Sotheby's de toute somme qui lui est due, comprenant les frais d'entreposage encourus jusqu'à la revente du bien.

ARTICLE XX : RÉSOLUTION DE LA VENTE POUR DÉFAUT D'AUTHENTICITÉ DE L'ŒUVRE VENDUE

Dans les cinq années suivant la date d'adjudication, et s'il est établi d'une manière jugée satisfaisante par Sotheby's que le bien acquis n'est pas authentique, l'acheteur pourra obtenir de Sotheby's remboursement du prix payé par lui (commissions et TVA incluses) dans la monnaie de la vente d'origine après avoir notifié à Sotheby's sa décision de se prévaloir de la présente clause résolutoire et avoir restitué le bien à Sotheby's dans l'état dans lequel il se trouvait à la date de la vente et sous réserve de pouvoir transférer la propriété pleine et entière du bien libre de toutes réclamations quelconques de la part de tiers. La charge de la preuve du défaut d'authenticité, ainsi que tous les frais afférents au retour du bien demeureront à la charge de l'acheteur. Sotheby's pourra exiger que l'acheteur produise, à ses frais, les conclusions de deux experts indépendants qui, de l'opinion à la fois de Sotheby's et de l'acheteur sont d'une compétence reconnue. Sotheby's ne sera pas liée par de telles conclusions et se réserve le droit de solliciter l'opinion d'autres experts à ses propres frais.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE XXI : PROTECTION DES DONNÉES – LOI N°78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE, RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS (LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ)

Dans le cadre de ses activités de ventes aux enchères, de marketing et de fournitures de services Sotheby's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur notamment par l'enregistrement d'images vidéo ou de conversations téléphoniques.

Sotheby's procède à un traitement informatique de ces données pour lui permettre d'identifier les préférences des acheteurs et des vendeurs afin de pouvoir fournir une meilleure qualité de service. Ces informations sont susceptibles d'être communiquées à d'autres sociétés du groupe Sotheby's situées dans des Etats non-membres de l'Union Européenne n'offrant pas un niveau de protection reconnu comme suffisant à l'égard du traitement dont les données font l'objet. Toutefois Sotheby's exige que tout tiers respecte la confidentialité des données relatives à ses clients et fournisse le même niveau de protection des données personnelles que celle en vigueur dans l'Union Européenne, qu'ils soient ou non situés dans un pays offrant le même niveau de protection des données personnelles.

Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données à caractère personnel les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur utilisation en s'adressant à Sotheby's.

Sotheby's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité et notamment pour des opérations commerciales, de marketing.

ARTICLE XXII : LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE - AUTONOMIE DES DISPOSITIONS

Les présentes Conditions Générales de Vente, chaque vente et tout ce qui s'y rapporte seront régis par la loi française.

Les vendeurs et les acheteurs ainsi que les mandataires réels ou apparents de ceux-ci acceptent que toute action éventuelle contre Sotheby's relève de la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Sotheby's conserve pour sa part le droit d'intenter toute action devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris ou tout autre tribunal de son choix.

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était déclarée nulle ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions des présentes qui demeureront parfaitement valables et efficaces.

En cas de divergence entre la version française des présentes Conditions Générales de Vente et une version dans une autre langue, la version française fait foi.

ESTIMATIONS ET CONVERSIONS

ESTIMATIONS EN EUROS

Les estimations imprimées dans le catalogue sont en Euros.

Pour guider les acheteurs éventuels ces estimations peuvent être converties aux taux suivants, taux en vigueur lors de la mise sous presse du catalogue.

1 € = 1,283 $

1 € = 0,832 £

D'ici le jour de la vente les taux auront certainement varié et nous recommandons aux acheteurs de les vérifier avant d'enchérir.

Lors de la vente, un convertisseur de monnaies suit les enchères en cours. Les valeurs affichées dans les autres monnaies ne sont qu'une aide, les enchères étant passées exclusivement en Euros. Sotheby's n'est pas responsable des erreurs qui peuvent intervenir lors des opérations de conversions.

Le payement des lots est du en Euros, mais le montant équivalent dans une autre monnaie peut être accepté au taux du jour de la vente.

Le règlement est fait au vendeur en Euros.

ESTIMATES IN EUROS

The estimates printed in the catalogue are in Euros.

As a guide to potential buyers, estimates for this sale can be converted at the following rate, which was current at the time of printing. These estimates may be rounded:

1 € = 1,283 $

1 € = 0,832 £

By the date of the sale this rate is likely to have changed, and buyers are recommended to check before bidding.

During the sale Sotheby's may provide a screen to show currency conversions as bidding progresses. This is intended for guidance only and all bidding will be in Euros. Sotheby's is not responsible for any error or omissions in the operation of the currency converter.

Payment for purchases is due in Euros, however the equivalent amount in any other currency will be accepted at the rate prevailing on the day that payment is received in cleared funds.

Settlement is made to vendors in the currency in which the sale is conducted.

ENTREPOSAGE ET ENLEVEMENT DES LOTS

Les lots achetés ne pourront être enlevés qu'après leur paiement (pour plus d'information se référer au paragraphe 4 des Informations Importantes Destinées aux Acheteurs) et que l'acheteur ait remis à Sotheby's tout document permettant de s'assurer de son identité.

Tous les lots pourront être retirés pendant ou après chaque vacation, 76 rue du Faubourg Saint Honoré ou 6 rue de Duras, 75008 Paris sur présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable de Sotheby's.

Nous recommandons vivement aux acheteurs de prendre livraison de leurs lots après la vente jusqu'au :

MARDI 9 NOVEMBRE 2010

Au-delà de cette date, les lots en dépôt seront transférés aux frais de l'acheteur chez :

VULCAN ART SERVICES
135, rue du Fossé Blanc
92230 Gennevilliers
Tél. +33 (0) 1 41 47 94 00
Fax. +33 (0) 1 41 47 94 01
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h / 14h – 17h
Contactez :
Pierre Gosse, Damien Batt ou Eric Béguin
où ils seront disponibles à compter du :
VENDREDI 12 NOVEMBRE 2010

ASSURANCE

Dès l'adjudication prononcée, les lots seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur. L'acheteur sera donc lui-même chargé de faire assurer les lots acquis. Conformément aux conditions générales de ventes, la société Sotheby's n'assume aucune responsabilité en cas de dommages (notamment perte, vol ou destruction) causés aux biens, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Tous les lots transférés et/ou entreposés chez Vulcan sont soumis à des frais qui seront dus avant d'en prendre livraison comme indiqué ci-dessus.

TARIFS H.T

Frais de transfert par lot Sotheby's / Vulcan

Objets & tableaux	17 €
Mobilier & objets volumineux	32 à 54 €

Frais de stockage par lot

Gratuit pendant les 3 premières semaines	
De la 4e -10e semaine, par semaine	15 €
au-delà de la 10e semaine, par mois	36 €

Assurance (calculée sur le montant du bordereau d'adjudication)

Assurance, pendent le 1er mois d'entreposage, y compris le transfert 0,60% + TVA puis 0,07% + TVA par mois à partir du 2e mois d'entreposage

Minimum de facturation assurance	8 €

COLLECTION OF PURCHASES

Purchased lots can only be collected after payment in full in cleared funds has been made (for more details please see paragraph 4 of Information to Buyers) and appropriate identification has been provided.

All lots will be available for collection during, or after each session of sale either 76 rue du Faubourg Saint Honoré or 6 rue de Duras, 75008 Paris on presentation of the paid invoice with the release authorisation from Sotheby's Accounts Department.

We encourage buyers to make arrangements to collect their lots after the sale until:

TUESDAY 9TH NOVEMBER 2010

After this date, all remaining lots will be transferred at the buyer's expense to:

VULCAN ART SERVICES
135, rue du Fossé Blanc
92230 Gennevilliers
Tel. +33 (0) 1 41 47 94 00
Fax. +33 (0) 1 41 47 94 01
Opening hours : 8.30am – 12pm / 2pm – 5pm
Please contact:
Pierre Gosse, Damien Batt or Eric Béguin
And would be available from:
FRIDAY 12TH NOVEMBER 2010

INSURANCE

Once the hammer falls, lots will be stored at the buyer's risk and expense. Therefore buyers are solely responsible for taking out insurance to cover the purchased lots.

In accordance with the conditions of business, Sotheby's will not assume liability for damage (such as loss, theft or destruction) to purchased lots which may occur after the hammer falls.

The purchased lots transferred to/ in storage with Vulcan are subject to the charges mentioned below which shall be paid before collection of the lots by the buyer.

PRICES WITHOUT VAT

Transfer charges per lot from Sotheby's to Vulcan

Objects & Paintings	17 €
Furniture & large or heavy objects	32 to 54 €

Storage charges per lot

Free for the first 3 weeks	
From the 4th to the 10th week, per week	15 €
After the 10th week, per month	36 €

Insurance (calculated on the total amount of sale settlement)

Insurance during the first month, including transfer 0.60% + VAT from the second month of storage 0.07% + VAT per month.

Minimum insurance invoicing	8 €

11/08 PARIS_ENTREPOSAGE

PLAN D'ACCÈS

11/03 PARIS_NOTICE

SOTHEBY'S FRANCE

Guillaume Cerutti
Président-directeur général

Princesse de Beauvau Craon
Présidente d'honneur

Grégoire Billault
Cyrille Cohen
Nicolas Joly
Alain Renner
Andrew Strauss
Vice-présidents

Patrick Masson
Directeur des ventes

Jeremy Durack
Secrétaire Général

DÉPARTEMENTS DE VENTE ET D'EXPERTISE

Art Impressionniste et Moderne
Samuel Valette
Thomas Bompard
Astrid Baulme
+33 (0)1 53 05 52 90

Art Contemporain
Grégoire Billault
Isaure de Bruc
Olivier Fau
+33 (0)1 53 05 53 61

Tableaux Anciens
Pierre Etienne
Laure-Aline Demazure
+33 (0)1 53 05 53 94

Dessins Anciens
Nicolas Joly
+33 (0)1 53 05 53 94

Tableaux et Dessins du XIXe siècle & Orientalistes, Art Russe
Pascale Pavageau
+33 (0)1 53 05 53 10

Mobilier français du XVIIIe siècle
Brice Foisil
Patrick Leperlier
Pierre-François Dayot
+33 (0)1 53 05 52 78

Mobilier et Arts Décoratifs du XIXe siècle
Alain Renner
+33 (0)1 53 05 53 31

Sculptures et Objets d'Art
Ulrike Goetz
+33 (0)1 53 05 53 64

Orfèvrerie
Thierry de Lachaise
+33 (0)1 53 05 53 21

Joaillerie
Gabriella Mantegani
Claire de Truchis-Lauriston
+33 (0)1 53 05 53 37

Arts Décoratifs du XXe siècle & Design
Cécile Verdier
Elie Massaoutis
+33 (0)1 53 05 52 81

Livres et Manuscrits
Anne Heilbronn
Frédérique Parent
Adrien Legendre
+33 (0)1 53 05 53 19

Photographies
Simone Klein
Caroline Bessière (expert liaison)
Grégory Leroy (consultant)
+33 (0)1 53 05 52 84

Arts d'Afrique et d'Océanie
Marguerite de Sabran
Patrick Caput (consultant)
Alexis Maggiar
+33 (0)1 53 05 53 39

Arts d'Asie
Philippe Delalande
Christian Bouvet
+33 (0)1 53 05 53 16

Autres domaines de collection
Caroline Bessière
+33 (0)1 53 05 52 84

Inventaires
Stéphanie Denizet
Emilie Trolliet
+33 (0)1 53 05 53 78

DÉPARTEMENTS DE SERVICE AUX CLIENTS

Service de Presse
Sophie Dufresne
+33 (0)1 53 05 53 66

Développement de la Clientèle
Nathalie Brunel
+33 (0)1 53 05 53 93

Service Clients
Dominique Doucet
+33 (0)1 53 05 53 74

Département d'enchères
+33 (0)1 53 05 53 80

Paiement des acheteurs
Yanis Harhad
+33 (0)1 53 05 53 81

Paiement des vendeurs
Christophe Borel
+33 (0)1 53 05 52 56

Transport
Brigitte Lequeux
Bérénice Philippart
Coralie Dominski
+33 (0)1 53 05 53 13

Abonnement aux catalogues
+44 (0)20 7293 5000
FAX +44 (0)20 7293 6555
cataloguesales@sothebys.com

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

AQUITAINE
Alain de Baritault
+33 (0)5 56 58 72 04

BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE
François d'Hautpoul
+33 (0)2 40 69 14 89

EST
Marie-France Ludmann
+33 (0)3 88 60 00 61

LANGUEDOC ROUSSILLON
Béatrice Viennet
+33 (0)4 67 24 95 72

MIDI-PYRÉNÉES
Florence Grassignoux
+33 (0)6 87 40 99 91

NORD - PICARDIE
Pascale Bomy
+33 (0)6 07 60 79 62

PROVENCE
Florence Vidal
+33 (0)4 91 48 65 59

RHÔNE-ALPES
Robert du Marais
+33 (0)6 08 84 19 49

ÎLE DE FRANCE
Anne de Lacretelle
+33 (0)1 45 48 44 57
Anne Giscard d'Estaing
+33 (0)6 80 04 40 45

SOTHEBY'S MONACO

Mark Armstrong
Douglas Walker
Est-Ouest
24, boulevard Princesse Charlotte
MC 98001 Monaco Cedex
+00 377 93 30 88 80

Sotheby's EST.1744

GALERIE CHARPENTIER 76, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ 75008 PARIS
TÉL +33 (0)1 53 05 53 05 | FAX +33 (0)1 47 42 22 32 | SOTHEBYS.COM

Sotheby's EST.1744

FORMULAIRE
D'ORDRE D'ACHAT

REF.
PF1021 "JANVIER"

VENTE
IMPORTANT MOBILIER, SCULPTURES ET OBJETS D'ART

DATE DE LA VENTE
9 NOVEMBRE 2010

CIVILITÉ (OU NOM DE L'ENTERPRISE)

NOM | PRÉNOM

N° COMPTE CLIENT SOTHEBY'S (SI EXISTANT)

ADRESSE

CODE POSTAL

TÉL DOMICILE | TÉL PROFESSIONNEL

TÉL PORTABLE | FAX

EMAIL | N° DE TVA (SI APPLICABLE)

NOUS SERIONS HEUREUX DE VOUS ENVOYER DES INFORMATIONS CONCERNANT DES EVENEMENTS ET VENTES FUTURS DE SOTHEBY'S ET OCCASIONELLEMENT DES INFORMATIONS COMMERCIALES CONCERNANT DES TIERS. SI VOUS ÊTES INTERESSE, VEUILLEZ NOUS COMMUNIQUER VOTRE ADRESSE EMAIL CI-DESSUS.

☐ VEUILLEZ COCHER CETTE CASE EN CAS DE NOUVELLE ADRESSE

VEUILLEZ INSCRIRE LISIBLEMENT VOS ORDRES D'ACHAT ET NOUS LES RETOURNER AU PLUS TÔT.
EN CAS D'ORDRES D'ACHAT IDENTIQUES LE PREMIER RÉCEPTIONNÉ AURA LA PRÉFÉRENCE.
LES ORDRES D'ACHAT DEVRONT NOUS ÊTRE COMMUNIQUÉS EN EUROS AU MOINS **24** H AVANT LA VENTE.

N° DE LOT	**DESCRIPTION DU LOT**	**PRIX MAXIMUM EN EUROS (HORS FRAIS DE VENTE ET TVA) OU DEMANDE D'ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES**
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

N° DE TÉL OÙ VOUS SEREZ JOIGNABLE PENDANT LA VENTE _____
(POUR LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES UNIQUEMENT)

FORMULAIRE À RETOURNER PAR COURRIER OU PAR FAX AU:
DEPARTEMENT DES ENCHÈRES, SOTHEBY'S (FRANCE) S.A.S., 76 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS

Pour les enchères téléphoniques, tél +33 (0)1 53 05 53 48 ou fax +33 (0)1 53 05 52 93/52 94

Pour les enchères écrites tél +33 (0)1 53 05 53 34 ou fax +33 (0)1 53 05 52 93/52 94

J'accepte les Conditions Générales de Vente de Sotheby's telles qu'elles sont publiées dans le catalogue. Ces dernières régissent tout achat lors des ventes chez Sotheby's.

Je m'engage à régler à Sotheby's en sus du prix d'adjudication une commission d'achat aux taux indiqués dans les Conditions Générales de Vente, la TVA aux taux en vigueur étant en sus.
Je consens à l'utilisation des informations inscrites sur ce formulaire et de toute autre information obtenues par Sotheby's, en accord avec le guide d'ordre d'achat et les Conditions Générales de Vente.
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez nous contacter au +33 (0)1 53 05 53 05.
J'ai été informé qu'afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci sont enregistrées.

Signature _____ **Date** _____

LE PAIEMENT EST DÛ IMMÉDIATEMENT APRÈS LA VENTE EN EUROS. LES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE PAIEMENT SONT INDIQUÉES DANS LES INFORMATIONS IMPORTANTES DESTINÉES AUX ACHETEURS. SI VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER LE PAIEMENT PAR CARTE, VEUILLEZ COMPLÉTER LES INFORMATIONS CI-DESSOUS. NOUS N'ACCEPTONS QUE LES CARTES DE CRÉDIT MASTERCARD ET VISA (NOUS N'ACCEPTONS PAS LA CARTE AMERICAN EXPRESS). AUCUN FRAIS N'EST PRÉLEVÉ SUR LE PAIEMENT PAR CES CARTES. **LE PAIEMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉ PAR LA PERSONNE DONT LE NOM EST INDIQUÉ SUR LA FACTURE.**

NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE _____ TYPE DE CARTE _____

N° DE LA CARTE ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

DATE DE COMMENCEMENT (SI APPLICABLE) ☐☐☐☐ DATE D'EXPIRATION ☐☐☐☐

N° DE CRYPTOGRAMME VISUEL ☐☐☐ LE CRYPTOGRAMME VISUEL CORRESPOND AUX TROIS DERNIERS CHIFFRES APPARAISSANT DANS LE PANNEAU DE SIGNATURE AU VERSO DE VOTRE CARTE BANCAIRE.

FACTURE EN CAS D'ACHAT, SI VOUS DÉSIREZ RECEVOIR VOTRE FACTURE PAR E-MAIL OU FAX, VEUILLEZ COCHER CETTE CASE ☐ UNE COPIE SUIVRA PAR LA POSTE.
TRANSPORT EN CAS D'ACHAT, SI VOUS DÉSIREZ QUE NOUS VOUS CONTACTIONS À PROPOS DU TRANSPORT, VEUILLEZ COCHER CETTE CASE ☐

IMPORTANT

Sotheby's pourra exécuter sur demande des ordres d'achat par écrit et par téléphone, sans supplément de coût et aux risques du futur enchérisseur. Sotheby's s'engage à executer des ordres sous réserve d'autres obligations pendant la vente. Sotheby's ne sera pas responsable en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, y compris en cas de faute.

Veuillez noter que nous nous réservons le droit de demander des références de votre banque si vous êtes un nouveau client.

Merci de joindre au formulaire d'ordre d'achat un Relevé d'Identité Bancaire, copie d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport...) et une preuve d'adresse ou, pour une société, un extrait d'immatriculation au RCS.

LES ORDRES D'ACHAT ECRITS

- Ces ordres d'achat seront exécutés au mieux des intérêts de l'enchérisseur en fonction des autres enchères portées lors de la vente.
- Les offres illimitées, « d'achat à tout prix » et « plus une » ne seront pas acceptées. Veuillez inscrire vos ordres d'achat dans le même ordre que celui du catalogue.
- Les enchères alternées peuvent être acceptées à condition de mentionner « ou » entre chaque numéro de lots.
- Les ordres d'achat seront arrondis au montant inférieur le plus proche du palier des enchères donné par le commissaire priseur.

LES ORDRES D'ACHAT TÉLÉPHONIQUES

- Veuillez indiquer clairement le numéro de téléphone où nous pourrons vous contacter au moment de la vente, y compris le code du pays. Nous vous appellerons de notre salle de ventes peu avant que votre lot ne soit mis aux enchères.

AVIS AUX ENCHÉRISSEURS

Si vous ne pouvez être présent à la vente aux enchères, vous pouvez donner vos instructions au Département des Enchères de Sotheby's (France) S.A.S. d'enchérir en votre nom en complétant le formulaire figurant au recto.

Ce service est gratuit et confidentiel.

Veuilllez inscrire précisement le(s) numéro(s) de(s) lot(s), la description et le prix d'adjudication maximum que vous acceptez de payer pour chaque lot.

Nous nous efforcerons d'acheter le(s) lot(s) que vous avez selectionnés au prix d'adjudication le plus bas possible jusqu'au prix maximum que vous avez indiqué.

Les offres illimitées, « d'achat à tout prix » et « plus une » ne seront pas acceptées.

Les enchères alternées peuvent être acceptées à condition de mentionner « ou » entre chaque numéro de lot.

Veuillez inscrire vos ordres d'achat dans le même ordre que celui du catalogue.

Veuillez utiliser un formulaire d'ordre d'achat par vente - veuillez indiquer le numéro, le titre et la date de la vente sur le formulaire.

Vous avez intérêt à passer vos ordres d'achat le plus tôt possible, car la première enchère enregistrée pour un lot a priorité sur toutes les autres enchères d'un montant égal. Dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat par écrit au moins 24 h avant la vente.

S'il y a lieu, les ordres d'achat seront arrondis au montant inférieur le plus proche du palier des enchères donné par le commissaire priseur.

Les enchères téléphoniques sont acceptées aux risques du futur enchérisseur et doivent être confirmées par lettre ou par télécopie au Département des Enchères au +33 (0)1 53 05 52 93/52 94.

Veuillez noter que Sotheby's exécute des ordres d'achat par écrit et par téléphone à titre de service supplémentaire offert à ses clients, sans supplément de coût et aux risques du futur enchérisseur. Sotheby's s'engage à exécuter les ordres sous réserve d'autres obligations pendant la vente. Sotheby's ne sera pas responsable en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, y compris en cas de faute.

Les adjudicataires recevront une facture détaillant leurs achats et indiquant des modalités de paiement ainsi que de collecte des biens. Les autres enchérisseurs seront notifiés.

Toutes les enchères sont assujetties aux Conditions Générales de Vente applicables à la vente concernée dont vous pouvez en obtenir une copie dans les bureaux de Sotheby's ou en téléphonant au +33 (0)1 53 05 53 05. Les Informations Importantes Destinées aux Acheteurs sont aussi imprimées dans le catalogue de la vente concernée, y compris les informations concernant les modalités de paiement et de transport. Il est vivement recommandé aux enchérisseurs de se rendre à l'exposition publique organisée avant la vente afin d'examiner les lots soigneusement. A défaut, les enchérisseurs peuvent contacter le ou les experts de la vente afin d'obtenir de leur part des renseignements sur l'état des lots concernés. Aucune réclamation à cet égard ne sera admise après l'adjudication.

La politique de Sotheby's est de demander à tout nouveau client et à tout acheteur qui souhaite effectuer un paiement en espèce, sous réserve des dispositions légales en la matière, de nous fournir une preuve d'identité avec une photo tel qu'un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire, ainsi qu'une confirmation de son domicile.

Nous nous réservons le droit de vérifier la source des fonds reçus.

Afin de fournir les services demandés par ses clients, Sotheby's pourra utiliser les données à caractère personnel communiquées par le client, et les concernant, aux fins d'enchère et d'autres services notamment dans le domaine de l'art, de l'immobilier et des services de gestion des ventes, de marketing, ainsi qu'aux fins d'exercer son activité, ou de satisfaire aux obligations légales.

La collecte de données à caractère personnel concernant le client peut être effectuée par l'intermédiaire de procédés permettant d'identifier ses préférences et de lui fournir une meilleure qualité de service, Sotheby's aura la faculté de collecter ces données par l'enregistrement d'images vidéo ou de conversations téléphoniques.

Sotheby's procède à un traitement informatique des données à caractère personnel concernant le client. Ces informations sont susceptibles d'être communiquées à d'autres sociétés du groupe Sotheby's ou à des tiers (par exemple, les transporteurs) partout dans le monde, y compris dans des pays n'offrant pas un niveau de protection reconnu comme suffisant à l'égard du traitement dont les données font l'objet.

En signant le formulaire d'ordre d'achat, vous acceptez une telle communication de vos données personnelles.

Vous avez le droit de vous opposer en le notifiant à Sotheby's par téléphone au +33 (0)1 53 05 53 05, à ce que les données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection, notamment commerciale.

Conformément à la loi << Informatique et libertés >> du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à Sotheby's.

Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphones, celles-ci seront enregistrées.

GUIDE FOR ABSENTEE BIDDERS

If you are unable to attend an auction in person, you may give instructions to the Bid Department of Sotheby's (France) S.A.S. to bid on your behalf by completing the form overleaf.

This service is free and confidential.

Please record accurately the lot numbers, descriptions and the top hammer price you are willing to pay for each lot.

We will endeavour to purchase the lot(s) of your choice for the lowest price possible and never for more than the top amount you indicate.

"Buy", unlimited bids or "plus one" bids will not be accepted.

Alternative bids can be placed by using the word "OR" between lot numbers.

Bids must be placed in the same order as in the catalogue.

This form should be used for one sale only - please indicate the sale number, title and date on the form.

Please place your bids as early as possible, as in the event of identical bids the earliest received will take precedence. To ensure a satisfactory service to bidders, please ensure that we receive your written bids at least 24 hours before the sale.

Where appropriate, your bids will be rounded down to the nearest amount consistent with the auctioneer's bidding increments.

Absentee bids, when placed by telephone, are accepted only at the caller's risk and must be confirmed by letter or fax to the Bid Department on +33 (0)1 53 05 52 93/52 94.

Please note that the execution of written and telephone bids is offered as an additional service for no extra charge at the bidder's risk and is undertaken subject to Sotheby's other commitments at the time of the auction; Sotheby's therefore cannot accept liability for failure to place such bids, whether through negligence or otherwise.

Successful bidders will receive an invoice detailing their purchases and giving instructions for payment and clearance of goods. Unsuccessful bidders will be advised.

All bids are subject to the Conditions of Sale applicable to the sale, a copy of which is available from Sotheby's offices or by telephoning +33 (0)1 53 05 53 05. The Guide for Prospective Buyers is also set out in the sale catalogue and includes details of payment methods and shipment. Prospective buyers are encouraged to attend the public presale viewing to carefully inspect the lots. Prospective buyers may contact the experts at the auction in order to obtain information on the condition of the lots. No claim regarding the condition of the lots will be admissible after the auction.

It is Sotheby's policy to request any new clients or purchasers preferring to make a cash payment to provide: proof of identity (by providing some form of government issued identification containing a photograph, such as a passport, identity card or driver's licence) and confirmation of permanent address.

We reserve the right to seek identification of the source of funds received.

In order to fulfil the services clients have requested, Sotheby's will be authorised to use your personal information for the provision of auction and art-related services, real estate services, client administration and marketing and to manage and operate its business, or as required by law.

Sotheby's may record and review video images and or telephone conversations in order to identify their preferences and provide a higher quality of service.

Sotheby's will undertake data processing of personal information relating to you. Such data may be disclosed and transferred to any company within the Sotheby's group and to third parties (for example, shippers) anywhere in the world, including in countries which may not offer equivalent protection of personal information as within France.

By signing the Absentee Bid Form you agree to such disclosure.

You can prevent the use of your personal information for marketing purposes at any time by notifying Sotheby's. Please contact us by telephone on +33 (0)1 53 05 53 05.

In accordance with the Data Protection Law dated 6 January 1978, you have the right to obtain information about the use of your personal information, oppose such use, access and correct your personal information by contacting Sotheby's.

Telephone bidding will be recorded to ensure any misunderstanding over bidding during the auctions.

Sotheby's EST.1744

BIDDING FORM

SALE NUMBER
PF1021 "JANVIER"

SALE TITLE
IMPORTANT FURNITURE, SCULPTURES AND WORKS OF ART

SALE DATE
9 NOVEMBER 2010

TITLE (OR COMPANY NAME - IF APPLICABLE)

FIRST NAME LAST NAME

SOTHEBY'S CLIENT ACCOUNT NO. (IF KNOWN)

ADDRESS

POSTCODE

TELEPHONE (HOME) (BUSINESS)

MOBILE NO FAX

EMAIL VAT NO. (IF APPLICABLE)

WE WOULD LIKE TO SEND YOU MARKETING MATERIALS AND NEWS CONCERNING SOTHEBY'S, OR ON OCCASION THIRD PARTIES. IF YOU WOULD LIKE TO RECEIVE SUCH INFORMATION, PLEASE PROVIDE US WITH YOUR E-MAIL ADDRESS.

☐ PLEASE TICK IF THIS IS A NEW ADDRESS

PLEASE WRITE CLEARLY AND PLACE YOUR BIDS AS EARLY AS POSSIBLE, AS IN THE EVENT OF IDENTICAL BIDS, THE EARLIEST BID RECEIVED WILL TAKE PRECEDENCE.
BIDS SHOULD BE SUBMITTED IN EUROS AT LEAST **24** HOURS BEFORE THE AUCTION.

LOT NUMBER	LOT DESCRIPTION	MAXIMUM EURO PRICE (EXCLUDING PREMIUM AND TVA) OR TICK FOR PHONE BID
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

TELEPHONE NUMBER DURING THE SALE (TELEPHONE BIDS ONLY) _____

PLEASE MAIL OR FAX TO:
BID DEPARTMENT, SOTHEBY'S (FRANCE) S.A.S, 76 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS

For Telephone Bids telephone +33 (0)1 53 05 53 48 ou fax +33 (0)1 53 05 52 93/52 94

For Fixed Bids only telephone +33 (0)1 53 05 53 34 ou fax +33 (0)1 53 05 52 93/52 94

I agree to be bound by Sotheby's Conditions of Sale as published in the catalogue which govern all purchases at auction, and to pay the published Buyer's Premium on the hammer price plus any applicable taxes.

I consent to the use of information written on this form and any other information obtained by Sotheby's in accordance with the Guide for Absentee Bidders and Conditions of Sale. In accordance with the Data Protection Law dated 6th January 1978, you have the right to access and correct your personal information by contacting us on +33 (0)1 53 05 53 05.

I am aware that all telephone bid lines may be recorded.

Signed _____ **Dated** _____

PAYMENT IS DUE IMMEDIATELY AFTER THE SALE IN EUROS. FULL DETAILS ON HOW TO PAY ARE INCLUDED IN THE GUIDE FOR PROSPECTIVE BUYERS. IF YOU WISH TO PAY BY CREDIT CARD, PLEASE COMPLETE DETAILS BELOW. WE ACCEPT CREDIT CARDS VISA AND MASTERCARD (WE DO NOT ACCEPT AMERICAN EXPRESS CARDS). THERE IS NO SERVICE CHARGE. **PAYMENT MUST BE MADE BY THE INVOICED PARTY.**

NAME ON CARD _____ TYPE OF CARD _____

CARD NUMBER ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

START DATE (IF APPLICABLE) ☐☐☐☐ EXPIRY DATE ☐☐☐☐

☐☐☐ 3 LAST DIGITS OF SECURITY CODE ON SIGNATURE STRIP

INVOICE IF YOU ARE SUCCESSFUL AND WOULD LIKE YOUR INVOICE SENT TO THE ABOVE EMAIL OR FAX, PLEASE TICK BOX. ☐ A COPY WILL FOLLOW BY POST.
TRANSPORT IF YOU ARE SUCCESSFUL AND WOULD LIKE US TO CONTACT YOU REGARDING TRANSPORT, PLEASE TICK HERE. ☐

IMPORTANT

Please note that the execution of written and telephone bids is offered as an additional service for no extra charge, and at the bidder's risk. It is undertaken subject to Sotheby's other commitments at the time of the auction. Sotheby's therefore cannot accept liability for any error or failure to place such bids, whether through negligence or otherwise.

Please note that we may contact new clients to request a bank reference.

Please send with this form your bank account details, copy of government issued ID including a photograph (identity card, passport) and proof of address or, for a company, a certificate of incorporation.

WRITTEN/FIXED BIDS

- Bids will be executed for the lowest price as is permitted by other bids or reserves.
- "Buy" unlimited and "plus one" bids will not be accepted. Please place bids in the same order as in the catalogue.
- Alternative bids can be placed by using the word "or" between lot numbers.
- Where appropriate your written bids will be rounded down to the nearest amount consistent with the auctioneer's bidding increments.

TELEPHONE BIDS

- Please clearly specify the telephone number on which you may be reached at the time of the sale, including the country code. We will call you from the saleroom shortly before your lot is offered.

SOTHEBY'S EUROPE

EUROPEAN CHAIRMAN'S OFFICE

Henry Wyndham
Chairman

Dr. Philipp Herzog von Württemberg
Vice Chairman

Melanie Clore
Deputy Chairman

Tobias Meyer
Deputy Chairman

Lord Poltimore
Deputy Chairman

Mario Tavella
Deputy Chairman

Alex Bell
David Bennett
Claudia Dwek
George Gordon
Philip Hook
Helena Newman
Dr. Stephen Roe
Heinrich Graf v. Spreti
Serena Sutcliffe, M.W.
Hubert d'Ursel
Cheyenne Westphal
Patricia Wong

Robin Woodhead
Chairman,
Sotheby's International

George Bailey
Chairman,
Business Development

Patrick van Maris van Dijk
Managing Director, Europe

Clive Lord
Chief Operating Officer

SOTHEBY'S FRANCE

Guillaume Cerutti
Président-directeur général

Princesse de Beauvau Craon
Présidente d'honneur

Jeremy Durack
Secrétaire général

Vice-présidents
Grégoire Billault
Cyrille Cohen
Nicolas Joly
Alain Renner
Andrew Strauss

Senior directors
Philippe Delalande
Anne Heilbronn
Patrick Leperlier
Patrick Masson
Pascale Pavageau

SENIOR DIRECTORS

Oliver Barker
Roger Bell-Ogilby
Adrian Biddell
Grégoire Billault
Michael Bing
Lucinda Blythe
Guenther Boehmisch
Monique Brehier
Nina Buhne
Adrian Burke
Guillaume Cerutti
Arabella Chandos
Richard Charlton-Jones
Tom Christopherson
Cyrille Cohen
Jackie Coulter
Philippe Delalande
Jeremy Durack
Iain Fleming
Grant Ford
Maxine Fox
Constantine Frangos
Jean Fritts
Edward Gibbs
Roger Griffiths
Mark Grol
Michael Hart
Anne Heilbronn
Maureen Hooft Graafland
Henry House
Saul Ingram
Peder Isacson
Nicolas Joly
Andrea Jungmann
Alexander Kader
Mikhail Kamensky
Maria Kelly
Caroline Lang
Patrick Legant
Patrick Leperlier
Marcus Linell
Filippo Lotti
William Lucy
James Macdonald
Daniela Mascetti
Jonathan Massey
Patrick Masson
Kevin McGuire
Stephen Mould
Ursula Niggemann
Eveline van Oirschot
Pascale Pavageau
Wendy Philips
Claude Piening
Alexander Platon
Richard Purchase
James Rawlin
Alain Renner
Alexandra Rhodes
Charles Rolandi
Cristiana Romalli
Gregory Rubinstein
Laura Russo
Rivka Saker
Peter Selley
Antonia Serra
Hélène Marie Shafran
Dr. Claudia Steinfels
Andrew Strauss
Russell Toone
Letizia Treves
Jo Vickery
Sara Webb
Matthew Weighman
Justin Weller

SOTHEBY'S

BOARD OF DIRECTORS

Michael I. Sovern
Chairman

The Duke of Devonshire
Deputy Chairman

William F. Ruprecht
President and Chief Executive Officer

Robin G. Woodhead
Chairman,
Sotheby's International

John M. Angelo
The Viscount Blakenham
James R. Murdoch
Allen Questrom
Donald M. Stewart
Robert S. Taubman
Diana L. Taylor
Dennis M. Weibling

ADVISORY BOARD, SOTHEBY'S

Ambassador Walter J.P. Curley
Chairman

Alexis Gregory
Deputy Chairman

Juan Abelló
Dr. Alice Y. T. Cheng
Henry Cornell
Michel A. David-Weill
Ulla Dreyfus-Best
Frederik J. Duparc
Serge de Ganay
Charles de Gunzburg
Lodewijk J.R. de Vink
Tom Ford
Ann Getty
Pansy Ho
Prince Amyn Aga Khan
Ömer Koç
John L. Marion
Dimitri Mavrommatis
Carlo Perrone
Carroll Petrie
Carol Price
Donna Patrizia Memmo dei Principi Ruspoli
Charles A. Ryskamp
Rolf Sachs
The Hon. Hilary Weston, C.M., O.Ont.

8AJ10 PARIS_BOD

Photographes
Jean-Baptiste Buffetaud
ArtDigitalStudio
Portraits des Spécialistes
Laurence Jarrousse
Achevé d'Imprimer Par
DeckersSnoeck
Responsable de Fabrication
Nathalie Petit, Paris
Neil Pond, Londres
Graphiste
Antonella Banfi

Sotheby's EST.1744

CHAYETTE & CHEVAL
COMMISSAIRES-PRISEURS ASSOCIÉS